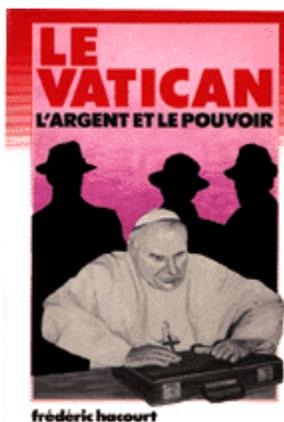


# LE VATICAN, L'ARGENT ET LE POUVOIR

Frédéric Harcourt



EPO DOSSIER INTERNATIONAL

Mise en page par Jean Leduc

Le Gouvernement de l'Église:	<b>1- Saint-Siège et Vatican</b>	<b>2- La Curie</b>
<b>3- Évolution</b>	<b>4- Dicastères</b>	<b>5- Bilan</b>
<b>6- Le Secrétaire d'État</b>	<b>7- Diplomatie</b>	<b>8- Gérontocratie et C</b>
<b>9- Ostpolitik</b>	<b>10- One Man Show</b>	<b>11- Nord-Sud</b>
<b>12- Conformisme de Masse</b>	<b>13- Évêques et Cardinaux</b>	
<b>L'Économie du Saint-Siège:</b>	<b>14- Le Governatoro</b>	<b>15- Le Pape Patron</b>
<b>16- A.P.S.A.</b>	<b>17- Le Patrimoine</b>	<b>18- Spéculation</b>
<b>19- Le Sac de Rome</b>	<b>20- Le Patrimoine Culturelle</b>	<b>21- Denier de Saint-Pi</b>
<b>Les Finances Secrètes:</b>	<b>22- Valeurs Boursières</b>	<b>23- Rerum Novaru</b>
<b>24- Ernesto Pacelli</b>	<b>25- Michelle Sindona</b>	<b>26- I.O.R.</b>
<b>27- Sindona aux Amériques</b>	<b>28- Cosa Nostra</b>	<b>29- Le Procès</b>
<b>30- Histoire de P2</b>	<b>31- Trafics</b>	<b>32- Carlo Pesenti</b>
<b>33- Avions Renifleurs</b>	<b>34- Finances Blanches</b>	
<b>Appendice 1</b>	<b>35- Criminalité Internationale</b>	
<b>Appendice 2</b>	<b>36- Vatican et Palestiniens</b>	



## INTRODUCTION :

Derrière les hauts murs qui enserment le Vatican, se cache une puissance mondiale financière et politique. Discrète. Coupée du monde extérieur. Connue d'une poignée personnes seulement. Parfois, une information filtre; le plus souvent, quand quelque ne va pas : un scandale, comme celui de la Banco Ambrosiano, les placements 'imprudents' du cardinal Marcinkus... Frédéric Hacourt, journaliste à Rome, rompt le silence et nous emmène à travers les dédales du Vatican. A travers les structures, l'organisation, vers le centre de décision véritable : là où se cachent les finances.



## 1] LE GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE Saint-Siège et Vatican

A Rome, le visiteur qui passe le Tibre serpentant au milieu de la ville et emprunte l'axe de la Conciliation, brèche rectiligne taillée par les architectes du fascisme, débouche place Saint-Pierre. Et devant la majesté simple des deux demi-cercles de colonnade dessinées par Bernini pour "tenir dans leurs bras la chrétienté entière", aussi devant façade baroque de la basilique, oeuvre de Maderno, qui ne parvient pas à éclipser l'harmonie de la coupole projetée par Michel-Ange ce visiteur sera sans doute pris de sérénité, la magie des lieux. Il se sentira - ce qui est la plus pure vérité - transporté au-delà de la religion, de la spiritualité. La proximité du Saint-Père lui donnera la certitude de toucher le fond de la croyance. Il attendra une apparition papale au grand balcon. Il sera emporté par le mouvement (tout canalisé) de la foule.



Ce visiteur, ainsi mobilisé, sera loin de songer que derrière les façades historiques, les hauts murs qui entourent la Cité du Vatican, se cache l'un des grands centres de pouvoir politique et économique mondiaux, protégé par l'atmosphère feutrée de la cour des princes de l'Eglise et par l'immunité qui découle de leur fonction. Un centre de pouvoir n'a d'égal si l'on envisage le secret qui l'entourne, et ses méandres - que le Kremlin son temps.

Mais ceci n'intéresse pas notre visiteur. Son pèlerinage aux sources de la chrétienté peut-être coûté des années et des années d'efforts autant psychologiques qu'économiques. Peu lui importe alors, de savoir ce qui est fait de son offrande (laissée dans des troncs judicieusement placés sur son parcours), car il est venu ici pour chercher l'espoir et l'espérance. Et il les a trouvés grâce aux bons soins d'un pape moderne, féru de relations publiques, d'effets théâtraux et de grandes entreprises publicitaires.

Laissons de côté la digne attitude du pèlerin parvenu à Rome. Analysons plutôt le sens et la signification du trafic constant qui unit le monde de la politique, le monde de la finance, le monde des palais de l'Eglise.

Tout d'abord, une distinction banale en apparence mais essentielle dans ses effets: celle qui sépare l'Etat du Vatican et le Saint-Siège.

Le Saint-Siège est cette souveraineté abstraite du pape sur les catholiques, estimés à deux milliards. Un organisme, bien que ne possédant aucun territoire, reconnu par toutes les instances internationales. A l'échelle planétaire, c'est la seule exception du genre - sans précédent.

exclut l'Ordre de Malte, par ailleurs directement lié au Siège Apostolique Autour (ce de Saint-Siège, gravitent toutes les nuances de l'Eglise universelle. Différent est (le du Vatican: ses quarante-quatre hec -distracts- à la ville de Rome sont en fait ce qui subsiste des territoires pontificaux qui, il y a un peu plus d'un siècle encore, barraient du Latium aux Marches. C'est un des plus petits états du monde avec le Lichtenstein République de San-Marino et la Principauté de Monaco. Il remplit les fonctions de support matériel aux activités du Saint-Siège et de conservation de son patrimoine religieux, artistique et culturel. Le pape en est le souverain de droit absolu et divin, concentrant ses mains les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Le point est de savoir lequel, du Saint-Siège et du Vatican, dépend (le l'autre. Selon paroles mêmes de Jean-Paul II, l'état existe comme garantie de l'exercice de la liberté spirituelle du Siège Apostolique, et donc comme moyen d'en assurer l'indépendance et visible dans son activité de gouvernement en faveur de l'Eglise universelle ( ... ). Il possède pas une société propre au service de laquelle il aurait été créé, et ne se base plus sur les formes d'action sociale qui déterminent couramment la structure et de tout autre Etat" Plus prosaïquement, Pie XI le définissait comme "un petit lopin de bien utile au Saint-Siège".

Faisons un exemple concret : celui de la nationalité vaticane. Son octroi ne suit aucune règle écrite, mais bien le bon vouloir des autorités compétentes (les cardinaux) qui l'accordent en reconnaissance d'un lien spécifique entre l'Etat et la personne (et cela concerne avant tout les diplomates, les conseillers, les employés laïques résidents et leur famille). Les citoyens du Vatican sont à cette heure plus ou moins quatre cents.

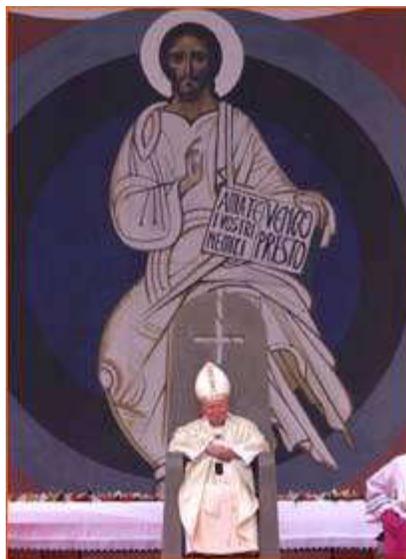
L'attribution du passeport, par contre, est un privilège du Saint-Siège. Car il faut savoir que l'Etat souverain du Vatican n'entretient pas de relations extérieures. Ces passeports actuellement au nombre de cent soixante, et en bénéficient les ecclésiastiques diplomates.

Et encore : le diocèse de Rome, sous la dépendance directe du pape, est confié au Général de Sa Sainteté (le Belge Petrus Canasius Jean Van Lierde) et au Vicaire Général de Rome, archiprêtre de Saint-Jean de Latran. Nous avons compris ? Rien n'est moins simple. D'ailleurs, des générations et des générations de juristes italiens se sont arrachés et s'arrachent encore les cheveux pour tenter de délimiter la souveraineté de l'Etat du Vatican et celle du Saint-Siège. Et sans succès. Car si l'Etat, en vertu des règles internationales, détient certaines franchises, le Saint-Siège, en vertu d'autres règles tout aussi reconnues, bénéficie de facilités connexes qui en partie recouvrent les premières. L'Etat du Vatican n'a pas de territoire, avec citoyenneté mais avec diplomatie ; la citoyenneté ne donne pas de passeport, et le passeport encore moins à la citoyenneté ; ce qui n'est pas du ressort du Saint-Siège est du ressort de l'Etat, et vice-versa ; un simple changement d'attribution peut déterminer, par exemple, un régime fiscal différent. Le tout, dans le royaume de l'argent. Et nous allons le voir, source d'une immense fortune pour le Saint-Siège (ou pour le Vatican ?).

Ainsi, le pape (*l'Antichrist*) résulte-t-il comme : Evêque de Rome ; Successeur des Apôtres ; Souverain Pontife de l'Eglise Universelle ; Patriarche d'Occident ; Primat d'Italie ; Archevêque et Métropolitain de la province romaine ; Souverain de l'Etat de la Cité du Vatican ; et, enfin, Serviteur des Serviteurs de Dieu. Le tout dûment enregistré par la République Italienne et par bien d'autres Etats.

## La curie

Un tel résultat ne surgit pas par hasard. L'image publique et internationale du pape est le chef absolu de la spiritualité chrétienne, comme guide unique et comme chef d'Etat, à être confectionnée, transmise et soutenue par une organisation politique solide. Ce qui sous-entend avant tout une administration centrale hautement spécialisée et exclusive.



La curie est cette administration, ce gouvernement de l'Eglise qui fonctionne comme instrument d'assistance du Saint Père dans ses multiples tâches. En tant qu'organe suprême de l'Eglise la curie romaine agit suivant trois lignes directrices; l'une, purement administrative, regarde la subsistance de l'Etat du Vatican; la seconde, rayon de la curie proprement dite, a rapport à la conservation de la foi universelle ; la troisième, défini surtout par allusions et omissions, concerne la production des moyens économiques aux deux premières. Les compétences de la curie sont reprises dans la constitution promulguée en 1969 par Paul VI sous le titre Regimini Ecclesiae Universae (pour le gouvernement de l'Eglise universelle). L'esprit de ce texte comporte la particularité, contraire à toutes les constitutions moderne le pouvoir y est issu d'en haut : la volonté du pape descend sur toute la hiérarchie religieuse, et n'est en rien le reflet de la volonté des fidèles. Le pape, élu mais d'émanation divine, est infallible. En ses décisions sont sans appel.

La constitution de l'Eglise est reconnue notamment par la Convention de La Haye (1948) ratifiée par l'Unesco ; au point que le survol de l'Etat du Vatican est interdit (aux avions, pas satellites). De la constitution encore, dérive une série de lois (et règlements) (du code de la route au code pénal relevant d'un savant mélange entre progressisme et féodalisme). Célèbre en ce sens est l'édit du substitut du Secrétaire d'Etat (vice-premier ministre) autorisant les résidents de la Cité, il y a peu, à posséder un chat, mais qui ne résolvait un urgent problème : les chats dépendent-ils du Vatican ou du Saint-Siège ?...

En fait, le texte de cette constitution veut être l'expression formelle du credo de tous les chrétiens du monde réunis en une "nation supranationale- se situant au-delà des différents régimes politiques et légaux auxquels ils sont soumis.

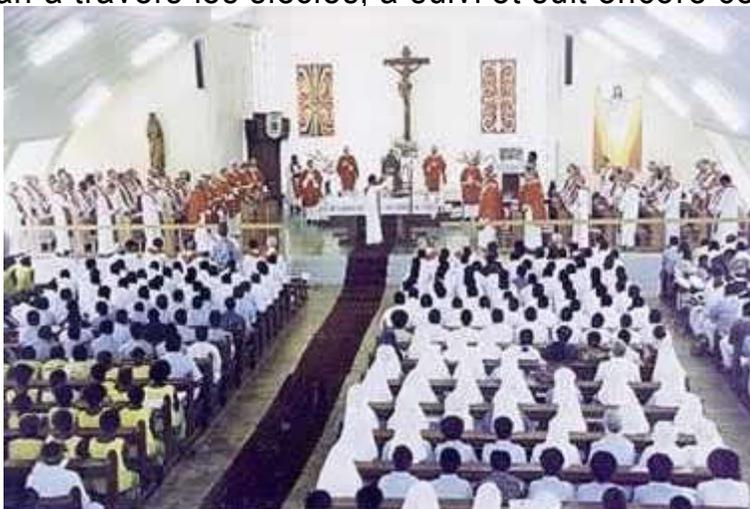
La curie regroupe une quarantaine de dicastères (ou ministères) les congrégations, gardiennes de la doctrine et de la discipline religieuse : les offices, qui publient les documents du Saint-Siège, en administrent les biens et les affaires ; les tribunaux et secrétariats, chargés des tâches spéciales. Elle emploie quelques cinq cents religieux (du cardinal au simple prêtre) et une cinquantaine de conseillers laïques soumis à une discipline rappelant celle de l'armée prussienne, doublée d'un affairisme bien actuel. Les chefs des dicastères sont toujours des cardinaux et sont nommés par le pape. Ils ont leurs ordres des officiers majeurs et mineurs. Tous ces gens, avant d'entrer en fonction prêtent serment de fidélité au pape (en latin pour les prêtres, en italien pour les laïcs) et de respecter le secret d'office et, suivant la délicatesse de leur tâche, le secret pontifical d'Etat.

## Évolution

Les origines et l'évolution de cette curie sont intéressantes à plus d'un point de vue :

l'antiquité, le vocable désignait le lieu, sur le forum, où étaient exécutés les rites religieux que politiques. Successivement, il prit la signification de gouvernement, de même, puis de siège du patriarche et, avec le développement du diocèse de Rome, d'administration centrale de l'Eglise, vers le Vème siècle. Car l'Eglise, dans une première phase, s'organise secrètement. Une fois devenue assez forte, elle émerge et récupère à petit les structures politiques et administratives de la société où elle a pris racine, les recouvre, les monopoliser et se substituer à l'Etat laïque. De la sorte, la basilique grand marché couvert servira de modèle architectural aux premiers lieux de culte, et l'austère règlement de vie des vestales gardiennes du feu inspirera les communautés religieuses. Et le pape, dans la suite, deviendra roi de Rome.

Quand les croyants se multiplient et se diversifient, l'Eglise est forcée de se doter d'une administration de la chose publique ; le thème originel de "spiritualité" glisse alors vers la temporalité-. A l'étape suivante, la spiritualité n'est plus qu'une raison de façade, le lien qui unit la base uniquement . car gérer une société croissante signifie créer les moyens de cette gestion et de cette croissance, c'est à dire renforcer le pouvoir politique et économique. Le Vatican à travers les siècles, a suivi et suit encore cette progression



D'autre part, le pouvoir dans l'Eglise étant une "émanation d'en haut", la porte est ouverte à tous les abus. Le Saint-Siège peut ainsi se permettre de participer en première ligne à la spéculation immobilière dans la Rome moderne, ou agir sur le marché financier international comme n'oserait le faire aucun Etat. Et en cas de litige ou de mise en accusation, le Saint-Siège se retranche derrière la religion et le Vatican derrière la France d'Etat ou vice-versa. Et de laisser passer les remous du scandale puis, quand l'opinion publique est à nouveau endormie, de remonter à l'assaut. Les pertes que les caisses du Vatican subissent sont actuellement de peu d'importance quand on considère que toute l'activité économique tend, dans la rigidité la plus totale, à la concentration des richesses au sein d'un souverain absolu : un système à l'épreuve du temps et des vicissitudes de l'histoire.

Mais revenons à la curie. Sa forme actuelle se ressent très fort des bouleversements politiques du siècle passé, que Pie XI décrivait en 1852 comme "de très graves mutations". Le Vatican, pour compenser la perte rapide des états pontificaux (et surtout de leurs revenus) calqua son administration sur celle des gouvernements modernes avec, particulièrement, la création d'une structure diplomatique autonome et moderne lors du Congrès de Vienne (1815).

La réforme entreprise en 1965-67 par Paul VI dans la foulée du concile Vatican II, fut une telle évolution en confirmant la curie dans son rôle de gouvernement capitaliste, de guide et de contrôle spirituels adaptés aux dimensions désormais mondiales de l'Eglise.

## Dicastères

Parmi les dicastères relevons la Congrégation pour la Cause des Saints, chargée de l'illustration, par la béatification et la sanctification de la doctrine. La Congrégation pour l'Inquisition, terme remplacé, au début du siècle, par "Doctrines de la Foi", dite aussi : Office, fut fondée comme premier organisme permanent de la curie lors de la contre-réforme. Son président est Joseph Ratzinger, archevêque de Munich et cardinal depuis 1977, et son secrétaire, jusqu'en avril 1984, fut Jean Jérôme Hamer, né à Bruxelles en 1916. Hamer a ensuite été placé à la tête de la Congrégation pour les Religieux, d'où supervise les activités des ordres et contrôle leurs opérations de vente et achat de biens immobiliers. Ces deux personnages sont des dominicains traditionnalistes ; la contribution de leur ordre au Saint-Siège a toujours été l'étude et la formulation des dogmes et, par conséquent, fut-il chargé d'organiser l'inquisition.

Le fonctionnement de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi a été déterminé en 1982 (réforme de la curie) ; un "congrès des supérieurs et officiers" du dicastère se réunit chaque samedi pour examiner toutes les publications relatives à la foi catholique. Si elles sont jugées non-conformes à la doctrine officielle, la Congrégation entame soit une procédure extra-ordinaire (dans les cas mineurs où une décision est prise immédiatement et sans bénéfice d'un débat contradictoire) ou une procédure ordinaire : deux experts sont nommés ainsi qu'un relateur "en faveur de l'auteur" (l'avocat de la défense, qui n'aura aucun contact avec l'auteur incriminé). Après réflexion, ceux-ci rendent leurs conclusions qui font l'objet d'un débat à l'intérieur de la Congrégation. La sanction est décidée et contresignée par le pape. Après quoi seulement l'auteur recevra une communication, sera éventuellement convoqué à Rome, et présentera une défense écrite. Et il sera, ni plus ni moins, amené à avaler la sanction déjà passée aux actes. Il pourra faire appel, mais suivant le même circuit et devant les mêmes juges. La procédure kafkaïenne rappelle l'administration de la justice dans les pays totalitaires.

La Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples, dite Propaganda Fide est, à l'instar des autres, détachée de l'administration centrale. Elle possède et gère ses biens propres dont les revenus, complétés par le fruit des "journées mondiales des missions" (estimées actuellement, à 70 millions de dollars par an), financent ses 887 missions principales : auxquelles elle a distribué 400 millions de dollars en 1982, en plus de 24 millions de dollars pour la formation de nouveaux prêtres,

Propaganda Fide et Saint-Office ont droit à la sollicitude particulière de Karol Wojtyła, le pape qui sait mettre l'accent sur la propagande et l'image de marque de l'Église. Elle ne cède le pas qu'au Secrétaire d'État (premier ministre) et sont très actives : le cardinal Ratzinger, par exemple, a pris des mesures disciplinaires contre les théologiens Hans Küng (qui a toujours refusé de se présenter à Rome) et Edward Schillebeeckx, un dominicain hollandais (qui, lui, a fait amende honorable et a accepté de modifier son livre condamné par Joseph Ratzinger, encore, lançait en mars 1984 l'offensive contre la 'théologie de la libération' par lui taxée de "nouvelle hérésie" d'autant plus dangereuse qu'elle se basait sur 'une interprétation néo-marxiste des Écritures'. Une importante condamnation que ce n'est pas où l'on voit le Saint-Siège tenter, à distance, de maintenir sous le joug l'Amérique latine comptant désormais une bonne partie des catholiques dont les critères culturels et religieux sont de moins en moins semblables à ceux de l'Europe (ce qui fait dire à certains, non sans malignité, que la vraie place du Saint-Siège serait quelque part entre Bogota, Buenos Aires et San Paolo)..

Joseph Ratzinger, l'un des représentants les plus réactionnaires de la hiérarchie vaticane, joue le rôle de 'gendarme de Wojtyła'. Le pape, en plein accord avec sa ligne conservatrice, conférait récemment le premier Prix Paul VI au théologien Hans Urs Von Balthasar, Suisse et ex-jésuite, auteur d'une monumentale oeuvre se rattachant à la scolastique du Moyen Âge où il dit : 'L'enfer existe, mais pourrait bien être vide. L'Église proclame l'

saints, c'est-à-dire ceux qui ont droit au paradis, mais elle n'a jamais proclamé que quelqu'un soit damné aux enfers.' On est bien loin, au Saint-Siège, des prétentions politiques des prêtres-ministres du Nicaragua.

Dans la même foulée, le pape autorisait le retour du latin dans le rite de lit messe : lui en soi, n'est pas réactionnaire et est même porteur d'une part importante de la culture occidentale ; à l'inverse, l'usage de la langue vulgaire dans la messe ne peut de prime abord être entendu comme une conquête démocratique par la base des fidèles. Mais il a toujours été le jargon du pouvoir ecclésiastique, la langue à laquelle le 'vulgus' n'a pas accès -et de ce fait est-il le cheval de bataille de l'évêque Marcel Lefebvre, champion de la tradition n'ali s'me ennemi du concile Vatican II, suspendu et exilé par Paul VI, et protégé par l'aristocratie "noire" (ces familles nobles gravitant dans la cour papale et maintenant encore, en plus d'être depuis la chute de la royauté la seule noblesse qui compte en Italie, un fort pouvoir économique à travers ses propriétés terriennes et ses participations dans les banques et sociétés liées au Vatican - Marcel Lefebvre fut l'homme de la princesse Isabelle Colonna, décédée il y a peu).

Tout ceci s'inscrit dans ce que le pape Wojtyla nomme la "réforme" et le cardinal Ratzinger plus prosaïquement, la "restauration" de l'Eglise en lutte contre les "excès postconciliaires" "oeuvre d'éléments centrifuges et irresponsables". Il est vrai que l'élargissement et la diversification de l'Eglise fait perdre son rôle de référent absolu au Saint-Siège romain, la curie, en réaction, se raidit sur des positions formalistes et dont le chef, le pape, cherche à réaffirmer son autorité (en insistant, par exemple, sur sa mission de "successeur de Pierre"). Le mouvement, psychologiquement et politiquement, est bien compréhensible (les puissants se défendent), mais quelle est sa viabilité ? Certes, le Saint-Siège s'est doté de nombreux évêques et de cardinaux provenant du Tiers-Monde (dont certains, vu leurs origines encore plus conservateurs que les Romains eux-mêmes), mais ils ne lui ont jusqu'à présent que conféré une touche d'exotisme loin de représenter les aspirations de la communauté chrétienne de base.

Joseph Ratzinger précise encore "La restauration est souhaitable, et elle est d'ailleurs en train" - et il définit -diabolique- la culture et la politique en Occident, tandis que ce qui est à l'Est sont "en faillite", que la "théologie de la libération" entretient "le mythe illusoire de la lutte de classe" et que les autres religions sont des "régimes de la terreur". Il invite les fidèles à "renoncer à certaines solidarités euphoriques" (comme l'ouverture de l'Eglise à la gauche).

Suivent, dans l'organigramme de la curie, les tribunaux (Sainte Rote tribunal de la Pénitence, tribunal suprême de la Signature Apostolique), les secrétariats (pour les chrétiens, pour les nonchrétiens, pour les non-croyants). Le secrétariat pour les non chrétiens est dirigé par Jean Jadot, un Belge de 75 ans, diplomate de formation, ex-ambassadeur aux USA (où, en 1979, il organisa la visite du pape), et archevêque titulaire de Zuri (notons que les titres de ce genre sont purement honorifiques : ils correspondent à des 'charges en exil' depuis l'expansion de l'islam et du communisme).

L'administration palatine, sous la responsabilité directe du pape, comprend la Fabrica del Santuario di San Pietro, vouée à la gestion de la basilique (son bilan, régénéré par les offrandes des visiteurs, est en équilibre), la bibliothèque apostolique (700.000 volumes imprimés, 100.000 cartes géographiques, 65.000 manuscrits, ...), les archives secrètes (qui rendent plus difficile, après 75 ans, les documents pontificaux), la typographie polyglote, et l'Osservatore Romano. Ce journal, auto-défini 'quotidien politique et religieux', est un véritable chef-d'oeuvre du non-dit et du sous-entendu où la mise en page, le type de caractère et la longueur des articles jouent un rôle déterminant. Ses éditoriaux, anonymes, reflètent la ligne politique du Saint-Siège.

La Préfecture des Affaires Economiques du Saint-Siège, (PAE) qui fait partie des of

la curie, est une sorte de cotir des comptes chargée de la vérification des dépenses recettes et, ce qui est neuf au sein du Vatican, de la rédaction d'un bilan unifié.

## Bilan

La publicité donnée à ce bilan vaut qu'on s'y arrête un instant. Malgré les fortes réserves exprimées par les cardinaux prévalut, sous Paul VI, la raison de sensibiliser tous les aux 'problèmes économiques' du Vatican - dans le but, cela va de soi, de solliciter le offrandes en présentant une situation catastrophique et une 'Eglise pauvre'. Ce qui correspond que de loin à la réalité : les opérations (dont certaines fort peu honnêtes surtout très rentables) de l'institut pour les Oeuvres de Religion, ou IOR ne figurent par exemple jamais dans le compte-rendu livré aux archevêques et dont, jusqu'à la mort de Paul VI, n'était rendue publique que la prévision du déficit (estimé à 20.240.000 dollars en 1979). Étrange pratique qui a permis et permet encore au Saint-Siège de disposer de faits par les fidèles sans devoir en justifier l'usage.

La cause de tant de secret ? Tout d'abord, dit-on chez les cardinaux, la divulgation de ces comptes du Vatican ne rencontrerait que l'incrédulité, et aurait des effets nocifs. Une information donnée hors contexte serait trop facilement déformée et manipulée par les ennemis de l'Eglise. Sans oublier le problème de fond : l'encyclique *Populorum Progressio* de Paul VI ne condamne-t-elle pas les principes et méthodes du capitalisme ?

Comment, alors, faire admettre que l'Eglise est 'condamnée', pour se donner les moyens politiques, à opérer en bourse, à posséder des intérêts dans la grande industrie, à participer au développement des multinationales ? Mieux vaut, dit-on au Vatican, qu'on dise de pieux mensonges par omission et insister sur l'aspect apostolique de l'Eglise.

Enfin, il y a les arguments techniques : comment, par exemple, aplanir la comptabilité de toutes les activités du Saint-Siège qui s'exercent dans les domaines les plus disparates avec des tentacules dans le monde entier ? Et peut-on mettre sur le même pied le patrimoine d'une Eglise en pays communiste, officiellement propriété de l'Etat, avec le patrimoine d'une Eglise d'un pays capitaliste ?

Les arguments, dont certains poussés à la limite du vraisemblable, ne manquent pas à présenter le Vatican comme victime de la malveillance du monde moderne, et comme victime de son propre devoir... N'empêche que la gestion économique et les profits du Vatican tiennent une importance énorme dans l'administration de l'entreprise spirituelle. La preuve en est qu'un des tous premiers actes d'un nouveau pape est de se faire apporter le livre de comptes qu'il est le seul à pouvoir consulter dans son entièreté...

L'élection de Karol Wojtyla en 1978 devait quelque peu changer cette pratique bien commode du secret : le Vatican passait de mauvais moments en relation avec les accords conclus entre les banquiers Sindona et Calvi, et le IOR. Grand besoin était d'épouser le symbole de l'Eglise "des pauvres". La création du Conseil pour l'Etude des Problèmes Economiques du Saint-Siège, une commission cardinalice, allait rendre possible la publication d'un bilan étoffé (bien que lacunaire : y manque toujours la voix du IOR) qui résulte qu'en 1981 les entrées étaient de 62 millions de dollars (dont 17 millions d'offrandes) et les sorties de 59,5 millions de dollars. En 1982 le Conseil annonçait simplement la prévision de la dette : quelques 30 millions de dollars. En 1983, le silence. Début 1984 la Préfecture des Affaires Economiques s'alarmait - mais sans créer la surprise - devant la probabilité d'un déficit de 32 millions de dollars. Avec ceci de particulier que le Vatican déclarait pour la première fois ouvertement chercher à susciter une augmentation substantielle des offrandes de la part des pays riches, principalement l'Allemagne et les USA.

## Le Secrétaire d'Etat

Au sommet de cette hiérarchie qui vient d'être décrite, trône un personnage qui repr officiellement la politique et la diplomatie du Saint-Siège : le Secrétaire d'Etat, tellement influent que certains papes, comme Pie XII durant les 'temps difficiles' du fascisme, préférèrent en occuper eux-mêmes la charge. Le Secrétaire d'Etat, qui veille à la préparation et à l'exécution des décisions du pape, dirige une administration de onze conseillers et auditeurs (tous ecclésiastiques et diplomates), un conseiller laïque, or attachés religieux (dont, fait exceptionnel dans les hautes fonctions du Vatican, une Révérente Mère). Cette administration est chargée du Chiffre de la Chancellerie des Apostoliques, de l'information et Documentation, et du Bureau Central des Statistiques de l'Eglise.

Le Secrétaire d'Etat est, depuis 1979, Agostino Casaroli : un homme de 70 ans, proche à l'Académie de diplomatie du Vatican spécialiste, depuis les années '60, des relations entre le Saint Siège et l'Europe de l'Est, et fait cardinal par Paul VI. C'est le premier ecclésiastique à avoir trouvé, avec tact, un langage apte à rencontrer les exigences de l'URSS dans ses relations avec le Vatican. La carrière de Casaroli est exemplaire : en 1940 dans la Secrétairerie d'Etat il est nommé sous-secrétaire au Conseil des Affaires Publiques du Saint Siège (ministère des Affaires Etrangères en 1961. Jean XXIII le choisit de se faire son messager à l'Est. En 1964 il est l'artisan du premier accord signé entre le Vatican et un pays socialiste, le Traité de Budapest qui, vingt ans plus tard, sera ratifié par les deux parties. Il s'active ensuite en Tchécoslovaquie puis en Yougoslavie. En 1979 il devient secrétaire aux Affaires Publiques. Il sera fait cardinal en 1979. En 1981, il est à Moscou, porteur du Traité pour la non-prolifération des armes atomiques. Sous sa houlette plus de cent Etats ont entrepris ou poursuivi des relations diplomatiques avec le Saint Siège. Et il régit maintenant, dans les coulisses, tous les rapports du Saint-Siège avec notamment, la Pologne.

En avril 1984, le pape Jean-Paul II modifiait sensiblement les attributions de ce Secrétaire d'Etat. Il lui déléguait 'en son nom et lieu' le pouvoir administratif et politique sur l'Etat de la Cité du Vatican jusqu'alors du ressort de l'autorité pontificale. Casaroli devenait ainsi une sorte de 'vice pape résident chargé de l'entière responsabilité du pouvoir temporel sur le gouvernement de l'Eglise ce qui laissait la charge spirituelle de ce gouvernement à Karol Wojtyla. Le pape est donc libre de résider en -dehors de Rome - élément important pour un pontife vaticanien comme Wojtyla - et de devenir une sorte de représentant itinérant de l'Eglise universelle tandis que la Cité du Vatican, en son absence, continue à remplir ses fonctions. Cette interprétation de la décision de Wojtyla trouve sa substance dans le fait que le pape dans le même document où il déléguait ses pouvoirs à Casaroli nommait Bernardin Gantin, originaire du Bénin, à la tête de la Congrégation pour les Evêques (un poste fort important puisque c'est de lui dont dépend la désignation des représentants de l'Eglise à travers le monde), l'office étant pour la première fois occupé par un homme de couleur orienté vers le tiers-monde plutôt que vers le coter de Rome.

Mais on peut aussi penser que cette 'promotion' de Casaroli représente, dans le plus haut style du Vatican, un éloignement. En effet Casaroli désormais immergé dans le pouvoir temporel, risque de perdre beaucoup de son poids dans le gouvernement spirituel de l'Eglise c'est-à-dire la curie et les Congrégations. D'autant plus qu'il se trouve maintenant confronté, directement, à ceux de ses ennemis de toujours : le cardinal Sebastiano Baggio, devenu président de la Commission de Contrôle pour l'Etat du Vatican, et le cardinal Rossi, nommé président de l'Administration (du Patrimoine du Siège Apostolique) au remplacement du même Casaroli.

Au Secrétaire d'Etat est adjoint un substitut - Eduardo Martinez Somalo, archevêque titulaire de Tagore, directeur du Chiffre et des relations avec les ambassades - dont

est essentiel, puisqu'il sert de filtre entre le Secrétaire d'Etat et le pape. Le substitut personnage de tout premier plan et dans le passé récent le prédécesseur de Somali Bellini, a pu à ce titre se faire le porte-parole du conservatisme aussi bien économique que politique du Saint-Siège.

## Diplomatie

En communication directe avec le Secrétaire d'Etat, est la Préfecture des Affaires Politiques du Saint-Siège ou bureau diplomatique né, comme nous l'avons esquissé, au début du siècle et fixé dans sa forme définitive par Paul VI. Le préfet en est, traditionnellement, le Secrétaire d'Etat et est assisté d'un secrétaire - actuellement, Achille Silvestrini, nommé en 1970 et depuis toujours collaborateur de Casaroli. Dans le conseil de la Préfecture, retrouvons l'intransigent Ratzinger, président de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Le but de ce bureau est la gestion des rapports avec les nonciatures et les délégués apostoliques des ambassades du Vatican, (au nombre de 113 à travers le monde) et les ambassades accréditées auprès du Saint-Siège (elle témoignent d'un lien privilégié entre les Etats et le Saint-Siège, celui de inclus tel quel dans la constitution. Et être reconnue en 1984 (après six brouillons et seize ans de négociations) par le premier chef de gouvernement socialiste italien ayant jamais été reçu officiellement au Vatican, Bettino Craxi. Le 'nouveau' concordat qui résulte de la manœuvre n'est ni fait qu'un remaniement au goût du jour de l'ancien (tandis que le traité de conciliation et la convention financière demeurent intacts). Cet accord reconduit substantiellement les facilités dont jouit le Vatican sur le territoire italien.

Tandis que le catholicisme perd sa définition de 'religion d'Etat' mais que l'Etat continue d'en avoir aucun droit de regard dans la nomination des évêques (cas unique en Europe, Espagne, les dignitaires de l'Eglise sont directement désignés par le roi). Et que la religion devient facultative dans l'enseignement, que la Sainte Rote n'a plus le monopole en matière matrimoniale (dix ans après la rédaction de la loi italienne sur le divorce !), et que sont abolies les normes empêchant l'Etat de confier une charge d'enseignement à un établissement ecclésiastique encourant des sanctions (normes d'héritage mussolinien). Ce qui, de la part du Saint-Siège, représente de biens maigres concessions en regard de la modification du régime des ordres religieux, du traitement du clergé, et de la protection de son patrimoine artistique. Ce qui, de la part de l'Etat, nous le verrons plus loin, dans le sens d'un ultérieur enrichissement de l'Eglise et de l'Etat du Vatican, une consécration définitive : le concordat témoigne désormais de la doctrine officielle italienne en matière de ses rapports avec la religion dominante. Il détermine 'une plus grande liberté de l'Eglise face à l'Etat. selon les paroles du cardinal Anastasio Ballestrero, président de la Conférence épiscopale italienne, L'Etat en est-il conscient ?

On peut en douter, quand on connaît le laxisme et l'impréparation atavique de bon nombre de ses politiciens. Mais on peut aussi être assuré que les ambiguïtés contenues dans le texte du 'nouveau' concordat ont été délibérément voulues par ses rédacteurs vaticans, lesquels, ils l'ont prouvé au cours d'un siècle de relations imbriquées entre le Saint-Siège et les dirigeants italiens, ne pèchent certes pas par manque de vigilance.

Ce qui précède concerne essentiellement la distribution et l'exercice du pouvoir au sein du gouvernement de l'Eglise. Autrement important est l'aspect informel de son organisation : les détours, les axes préférentiels et les recoupements qui en déterminent finalement, la véritable physionomie - laquelle - dépend de la personnalité du pape régnant.

## Gérontocratie et cumul

Depuis son élection en 1978, Karol Wojtyła a su secouer la gérontocratie du sommet.

là même qui a fait du Vatican un autre Kremlin. L'âge moyen des chefs de dicastère était, en 1969, de 79 ans de plus vieux en avait 90, s'est abaissé en 1984 à 67 ans (le plus jeune est J. Ratzinger, 57 ans, et le plus vieux a 77 ans. D'autre part, Wojtyla s'est appuyé avec beaucoup d'intelligence une ancienne tradition du Saint-Siège : le cumul des fonctions qui fait que le cardinal Sebastiano Baggio gère contemporanément douze charges (dont la plus importante qu'Agostino Casaroli en occupe neuf, toutes de nature politique et économique. Et la tradition pourrait continuer.

Ce cumul permet à un nombre restreint de cardinaux étroitement liés entre eux de diriger tout l'organigramme du pouvoir et de multiplier les communications horizontales et verticales. Ce qui, à certains égards, peut déboucher sur des contradictions : ainsi le cardinal Caprio, préfet de la PAE, devrait contrôler les finances du Governato de la Cité du Vatican dont le dirigeant n'est autre que le Secrétaire d'Etat chef absolu de Caprio... Ces contradictions sont bien sûr voulues et, en fin de compte, s'annulent dans un délicat équilibre des forces convergeant vers l'unique pôle de décision : le pape. Reste que le spécialiste est en mesure de s'y retrouver dans cette profusion de bureaux et d'offices à compétences voisines. Nous verrons plus loin comment le 'brouillage des pistes' permet au Vatican de se rendre quasi inaccessible et, surtout, de dissimuler la plupart des opérations financières qu'il exécute ou l'ait exécuter.

Concrètement le pape Wojtyla, afin de s'entourer d'une équipe fiable, a procédé en trois étapes : en mars 1979, la mort du cardinal Villot rendait vacant le siège du Secrétaire d'Etat qui échut, ainsi que la présidence de la Préfecture des Affaires Publiques, à Agostino Casaroli. Giuseppe Caprio passait de la Secrétairerie d'Etat à la présidence de l'Administration du Patrimoine du Siège Apostolique (APSA) par effet d'une dérogation temporaire car ce poste est traditionnellement réservé au Secrétaire d'Etat. Et Enea Maria Martinez Somalo devenait le substitut du Secrétaire qu'il est encore aujourd'hui. En deuxième phase : Caprio quitte l'APSA, qui retourne aux mains de Casaroli, et s'installe à la Préfecture des Affaires Economiques ; et l'archevêque Achille Silvestrini devient secrétaire des Affaires Publiques. L'ultime remaniement date d'avril 1984 : les pouvoirs de Casaroli sur la Cité du Vatican en sortent renforcés, mais le Secrétaire d'Etat perd une fois de plus le contrôle de l'APSA qui échoit au cardinal Rossi, ex-président de Propaganda Fide.

Ainsi, la diplomatie du Vatican est l'apanage de Casaroli et de Silvestrini, alors que la politique économique dépend en substance de Casaroli et de Rossi.

## Ostpolitik

Jean-Paul II dirige donc un conseil réduit, rajeuni, aux pouvoirs concentrés, qui s'est avéré apte à donner une forte impulsion à la rédaction du 'nouveau' concordat entre l'Italie et le Saint-Siège, et surtout à pourvoir à la ligne de l'Ostpolitik du premier souverain pontife polonais de l'histoire.

C'est un vieux rêve, ce rapprochement entre l'Eglise et l'Europe de l'Est. Curzio Malatesta explique dans son livre 'Technique du coup d'Etat' (1931) que l'Eglise uniate de la Grande Pologne (région frontière de l'URSS) fut, dès la prise de pouvoir par les communistes, considérée par Rome comme le 'pont naturel' pour la reconquête religieuse de la Russie. Les unions, de doctrine catholique mais de rite orthodoxe, furent déportés de l'URSS et reçurent, dans leur déplacement, l'aide des jésuites. D'autre part monseigneur Achille Ratti, futur Pie XI et alors nonce apostolique, en accord avec le représentant du gouvernement fasciste italien, refusa de quitter Varsovie assiégée par Trotski et l'Armée rouge (en 1920) dans l'espoir de se lier aux bolcheviques et de devenir le premier prélat en contact direct avec le nouveau pouvoir du Krémelin. Mais Trotski ne prit pas la ville, et le projet demeura sans suite.

Après la guerre, l'idée de la détente fut réélaborée par Jean XXII et par Paul VI et fit chemin aidée notamment par les résolutions du concile Vatican II (1962-65) dont un objectif était de déterminer l'ouverture de l'Eglise au monde non-catholique, et de reconnaître, au-delà des rapports Est-Ouest, l'importance grandissante de l'axe Nord

L'élection de Karol Wojtyla et l'ascension de Agostino Casaroli à la charge suprême gouvernement de l'Eglise sont tout de suite apparues comme la confirmation de cette politique.

Casaroli, conscient que Est et Ouest ont suffisamment d'intérêts en commun pour, et se basant sur des idéologies opposées, renouveler périodiquement les accords de coopération, élabora petit à petit une stratégie d'action investissant la problématique des différences entre socialisme et capitalisme. La stratégie visant, dans l'esprit de son inventeur, à rompre l'isolement de l'Eglise dans le monde et à faire du Saint-Siège un politique international capable de résorber le choc encore à venir (nous sommes et retiendrons ici que la commission paritaire chargée de Statut sur ces points dans un de six mois, n'avait divulgué au Parlement italien, lors de la ratification du 'nouveau' concordat, que les "principes généraux" des nouvelles normes. Le Parlement (à majorité démocrate-chrétienne, donc par nature bien disposé) était alors amené à se prononcer un texte encore inexistant. Et d'acheter, en somme, un chat dans un sac. Le tout au d'une mythique 'paix religieuse' dont le Saint-Siège semble bien être le seul à profiter

Une analyse critique du concordat permet de déterminer certains de ses effets à venir après l'incongruité de la reconnaissance par la constitution clé 1947 d'un accord passé entre un régime totalitaire de fascisme) et le Saint-Siège, l'Etat démocratique italien finalement sanctionné l'importance de la tradition historique catholique dans le pays objectif qu'il était sans doute inutile de souligner -- sinon que l'acte représente un engagement solennel de la part de l'Etat un jugement positif sur l'oeuvre du Saint-Siège dans les années Soixante) de la rencontre entre Nord et Sud.

Ainsi naît l'Ostpolitik du Saint-Siège définie, à la fin des années Soixante-dix, par Agostino Casaroli lui-même : Harmoniser le refus de l'usage de la force militaire et la sauvegarde la paix et de la dignité du peuple tout en évitant, outre le conflit larvé, celui qui a justifié été défini 'une guerre appelée paix'. Il s'agit donc de gérer l'équilibre de la tension à de contacts renouvelés s'opposant à la philosophie de la guerre froide.

Tactiquement, Casaroli se propose d'isoler les aspects positifs dans le discours de l'interlocuteur, les valoriser, les intégrer, sans renoncer à nos propres convictions ; la participation de l'autre sans ignorer les risques que cela comporte. On donne l'impression à l'autre qu'il est le seul à décider tout en ne lui laissant pour ce faire qu'un étroit espace manoeuvre.

Karol Wojtyla se pose en porte-parole de cette Ostpolitik : étant Polonais, il est bien placé pour amener les gouvernements de l'Est à lui prêter attention.

Wojtyla qui, après avoir pesamment soutenu le syndicat Solidarnosc lors d'un premier voyage en Pologne en 1979, retournait dans son pays en juin 1983 pour une visite de caractère exclusivement religieux et moral' d'un genre tout particulier. Aussitôt reçu par le général Jaruzelski, il lui réaffirmait l'entente et l'accord parfaits entre l'Etat polonais et l'Eglise tout en souhaitant la fin de l'état de siège (décrété en 1981) et, en contrepartie, condamnait les sanctions économiques décidées par les USA envers la Pologne. Une modération ne pouvait que satisfaire Jaruzelski qui, à son tour, soulignait 'les valeurs communes entre l'Etat et l'Eglise : l'intérêt de la nation, l'indépendance, la sécurité aux frontières, l'unité, la croissance intellectuelle' - et de promettre une substantielle libéralisation.

## One man-show

Puis, venait le grand one-man-show du pape, en six étapes à travers tout le pays (d'immenses réunions de plus d'un million de personnes dans les stades, fruit de l'hypnotisme et de la propagande du clergé) durant lesquelles Wojtyla, manoeuvrant entre le mysticisme et l'hystérie des foules, définissait Solidarnosc Comme un 'centre puissant et dynamique de la vie ouvrière, intellectuelle et spirituelle placé sous le symbole de la vierge de Jasna Gola'. Il ajoutait : "Je me sens responsable de la Pologne !" D'où, réaction plus ou moins feinte de la part du pouvoir (censure à la télévision, pression politique, démenti, ,,,... ) et contre-réaction (Wojtyla qui corrigeait le tir en insistant sur l'urgence pour le peuple, en vertu de la Responsabilité d'Etat, d'accepter l'autorité du gouvernement. Ainsi Wojtyla tout en critiquant le régime tout en louant Solidarnosc, exaltait le patriotisme et la religion comme éléments de cohésion sociale, laquelle sous-entend la nécessité d'une victoire clé la société sur elle-même d'éliminer ses tendances centrifuges. D'où, aussi le besoin d'un dialogue avec le pouvoir tout en justifiant en plein l'accord de non-agression passé entre Wojtyla et Jaruzelski. Les Uduciens prêtaient main-forte au pape en estimant que son voyage représentait une 'lueur d'espoir pour la Pologne, et décidaient la fin de l'embargo en échange très significatives de 'libéralisation' (et, de fait, l'état de siège sera levé un mois plus tard).

Restait Lech Walesa : le jour même de sa rencontre 'secrète' avec le pape, l'Osservatore Romano écrivait : 'Officiellement, Walesa sort une fois de plus de la scène. Nous pouvons dire qu'il a perdu sa bataille (...) ... ) Rendons-lui l'honneur désarmes.' Ce lui déclencha un certain mouvement de stupeur. L'auteur de l'article donnait sa démission et affirmait n'avoir fait qu'exprimer une opinion personnelle - chose invraisemblable dans un journal officiel - rien n'échappe à la vigilance de la Secrétairerie d'Etat

Ayant de la sorte préparé le terrain à Jozef Glemp cardinal et primat de Pologne, le pape est rentré à Rome. Déjà en 1981, au milieu des troubles civils, Glemp n'avait pas hésité à déclarer : 'Ce matin, la proclamation de l'état de siège nous a jetés dans la consternation, nous sommes déjà habitués à cette parole.' Une phrase qui résonne comme un programme politique que ses actes, par la suite, allaient corroborer.



Le primat, aussitôt après le départ du pape, émettait un document signé par les évêques polonais et soutenu par Wojtyla où est formulée la proposition de mobiliser les cultes

par l'intermédiaire de centres de formation (et d'endoctrinement) parastataux, coupa l'herbe sous le pied de Solidarnosc rural.

Le projet comprend en outre la constitution d'un Fonds pour l'agriculture, fruit d'une injection de capitaux en Allemagne fédérale, aux Etats Unis et au Canada desquels, par voie de proximité ou de l'immigration, sont sensibles au problème polonais pour un montant de 1.700 millions de dollars à distribuer en cinq ans à 3 millions d'entreprises familiales (représentant 75% de la production nationale). La gestion de ce Fonds doit bien entendu être confiée à l'Eglise polonaise et lui permettre de réaffirmer son emprise sur les campagnes, qui, traditionnellement, sont plus sensibles à la religion qu'au communisme. Cette monopolisation par un organisme privé (l'Eglise) de capitaux étrangers est une entorse aux principes du socialisme polonais comporte des avantages pour toutes les parties : elle se pose comme courroie de transmission entre l'Etat et le particulier, ce qui accroît son pouvoir ; Moscou, qui a avalisé la licence, se donne un vernis de libéralisme bien utile au plan international ; et le général Jaruzelski s'assure un meilleur rendement de l'agriculture, donc une augmentation des revenus et une diminution du mécontentement rural entraînant la déstabilisation de prestige de Solidarnosc et des prêtres rebelles. Et le Saint-Siège tire la somme : l'équilibre entre pouvoir et contre-pouvoir est maintenu, et chacun des bénéficiaires a de bonnes raisons de croire que son poids a été déterminant dans la prise de décision.

Le marché, en somme, est simple : l'Eglise polonaise (dotée d'une organisation capable d'une structure rigide, autoritaire et dogmatique, dont la force réside dans la foi comme le moteur de l'identité culturelle et du sens de la nation) propose au régime de le secourir dans son effort pour 'moucher' Solidarnosc en échange de quoi cette Eglise reçoit la reconnaissance définitive et indélébile de son rôle socio-politique dans le contrôle de la base de la société. Jozef Glemp continuait sur sa lancée : "Peu après sa fondation, Solidarnosc devint une organisation politique. La moitié de ses millions d'adhérents étaient inscrits au Parti communiste, ce qui signifie que ses idées ne coïncidaient pas avec ceux de l'Eglise. Quand le syndicat était au mieux de sa force, il a déclaré que l'Eglise l'aurait soutenu tant qu'il aurait poursuivi sa finalité originelle : de défendre les travailleurs. Mais à un certain point( ... ) Solidarnosc est devenu un mélange de trotskistes et de marxistes,; ( ... ) Walesa est un indépendant qui a été manipulé et a perdu le contrôle." En d'autres mots : Solidarnosc est sacro-saint mais s'éloigne de l'Eglise, la déviance est un péché ; le sacrifice de Walesa purifiera la masse, dont la faute a été de passer outre l'autorité de l'Etat et de l'Eglise. Mais l'Eglise salvatrice saura remettre les brebis sur le droit chemin.

Tandis que l'oeuvre de médiation continuait, une visite privée du président polonais Jaruzelski à Wojtyla et Casaroli débouchait sur 'un colloque sincère qui a touché beaucoup de thèmes importants'. Glemp avançait : 'Il y a trop de prisonniers politiques en Pologne, la mise en ordre du pays exige la création d'un climat politique nouveau permettant d'éliminer les sources de tension et de représailles.' L'appel était entendu : une nouvelle amnistie (juillet 1984) libérait 600 opposants, dont de nombreux dirigeants de Solidarnosc. Le régime appelait à la prudence : 'Les Eglises peuvent certes se développer dans les sociétés socialistes, disait Adam Lopatka, ministre des Affaires Religieuses, mais elles doivent s'adapter à la situation.'

Tandis que Glemp et la hiérarchie religieuse, accusés de mollesse et de compromis, commençaient lentement à perdre de leur pouvoir effectif.

La balle était maintenant dans le camp de Solidarnosc clandestin et des prêtres rebelles. Parmi ces derniers : Jerzy Popielusko. Un personnage emblématique dont le meurtre le 10 octobre 1984, devait donner un coup d'arrêt aux négociations sur le Fonds pour l'agriculture et ranimer les vieux antagonismes. Mais peu importe, en fin de compte, de savoir qui a décidé sa suppression. Car son effet global est que toutes les factions, pour des raisons de survie, ont resserré les rangs derrière Glemp et derrière Jaruzelski. La mort de Popielusko

entre dans la logique de la normalisation, et qui plus est a rendu quelque lustre au c émousé du chef de l'Eglise et à la position du chef du gouvernement. Mais voyons faits.

Jerzy Popielusko est encore un tout jeune prêtre quant le cardinal Wyszynski, le pré primat de Pologne, l'envoie en première ligne (en 1980) comme chapelain de Solida Dès 1982 (quelques mois après la proclamation de l'état de siège), ses 'messes pou Patrie'dans une paroisse de la banlieue de Varsovie deviennent la tribune de Solida officiellement dissou Elles rassemblent tous les mois dix ou quinze mille personnes fidèles, des bourgeois libéraux, des athées convaincus. De sa chaire, le prêtre tonne idéaux de Solidarnosc sont ancrés dans le coeur de millions de Polonais : lutter con c'est courir à l'échec !'. Et il prend Wojtyla au sérieux, il le cite. Sa provocation envers Jaruzelski et Glemp est permanente. Il doit être baillonné en guise d'exemple pour ti autres. Jaruzelski lui fait parvenir des menaces. Glemp le somme de réduire son dis pense à le faire transférer mais sensible à la pression de la base, laisse courir. On p même d'appeler Popielusko à Rome et de l'ensevelir dans la curie. Rien n'y fait : le j curé, originaire d'une région pauvre de la Pologne où la religion est politique et vice-continue en toute Conscience à défier la stratégie du compromis. Glemp l'aban(tonn sort. La presse officielle le définit 'un fanatique. Savonarole de Vanticommunisme'. Popielusko est devenu, selon les opinions, ou un héros populaire, ou une variable dangereuse dans le pacte de l'immobilisme. Un personnage incommode, en tout ca: qui le glas ne peut que sonner. Il disparaît, enlevé. Glemp temporise, se rend dans l paroisse de son curé pour en chasser l'agence de contre-information instaurée par Solidarnosc. Le Pouvoir reste muet.

Mais Popielusk-o est déjà mort : l'exemple est donné. Par la suite, trois officiers de l secrète sont inculpés. Le Pouvoir sauve sa crédibilité, proclame son innocence (et Jaruzelski en profite, au passage, pour prendre le contrôle des services de renseignements). L'avertissement (au moins en partie d'inspiration moscovite) est générique : il s'adresse à l'aile la plus intransigeante et figée du pouvoir et à celle, à extrémité, la plus libérale de l'Eglise.

Le procès des trois responsables n'a, en soi, aucun intérêt. Ses reflets psycho-politi feront pourtant voir longtemps encore : la béatification ou la canonisation de Jerzy Popielusko, décidée par la masse, pourra profiter à l'Eglise des martyrs sont toujours ils donnent raison au peuple et sont un moyen de pression sur le pouvoir. Mais la condamnation à mort des responsables de son assassinat, qui est la seule peine satisfaisante, vu les 'largesses' du droit polonais, pourrait contrecarrer le projet : la jurisprudence du droit canon (même si les avis, à ce sujet, restent partagés) empêct effet la canonisation si du sang a été versé pour venger le candidat. L'Eglise, pour s à la demande de la base, devrait donc solliciter la grâce (ce qui pourrait être interpré comme une couverture des réels responsables). Si la grâce est acceptée, elle appoi l'eau au moulin de la frange extrême de Solidarnosc peu appréciée par Glemp. Si el refusée, elle offre à l'Eglise de Glemp une formidable occasion de propagande de p: n'a pas été reçu, le Pouvoir se livre à la vengeance barbare (oeil pour œil, dent pour

Le dilemme, tellement parfait qu'on le dirait inventé de toutes pièces, demeure. Et s: résolution est désormais confiée à la diplomatie du Vatican et à la "politique des pet de Casaroli.

La Pologne est en train de devenir le laboratoire d'une nouvelle forme de collaborati l'Eglise et l'Etat socialiste cette fois, en parallèle avec la désagrégation de la forme traditionnelle d'assistance réciproque avec l'Etat capitaliste libéral dominé par les so chrétiens En fonction de quoi Karol Wojtyla aura sans doute la satisfaction de passe l'histoire comme le premier pape du rapprochement Est-Ouest - tâche pour laquelle, tout, il a été élu. Le cardinal Agostino Casaroli donc, revient en force sur le terrain di

Pologne. Jouant sur les contradictions, sur l'opposition entre discours de fermeture et discours d'ouverture, il provoque ses interlocuteurs et orchestre sa campagne. Pratiquement, cette provocation tourne autour de trois faits : une prise de position du cardinal Ratzinger, une autre de l'archevêque Marcinkus, et un voyage manqué de Wojtyla en Lituanie.

Joseph Ratzinger, le dirigeant du Saint-Office, ayant publié en septembre 1984 une 'Instruction' relative à la 'théologie de la libération' où le marxisme est défini comme 'honte de notre temps' laquelle, 'justement sous prétexte de leur offrir la liberté, main des nations entières dans des conditions d'esclavage indignes de l'homme'. Même si ce discours ne peut être entendu comme une approbation, même indirecte, des oppres de droite', tout le reste du document est empreint d'une analyse socio-politique vieillie de cinquante ans et ne tenant aucun compte de la diversité actuelle du marxisme à travers le monde.

Puis, il y a le cas de la Lituanie, l'une des Républiques baltiques de l'URSS dont 85% des 3,5 millions d'habitants sont catholiques et qui de ce fait (en plus d'être voisine de la Pologne) est depuis toujours dans la mire du Saint Siècle. Afin de forcer le blocus soviétique, le pape s'était d'abord fait inviter en 1983 par les évêques lituaniens à un 'pèlerinage spirituel' en l'honneur du jubilé de Saint Casimir, le patron de la Lituanie. L'URSS y opposait, par deux fois, son veto. Même refus envers Casaroli, qui voulait conclure le jubilé du saint. Et pour cause : juste avant, un document signé, entre autres par Paul Marcinkus, archevêque-financier d'origine lituanienne, définissait la République lituanienne comme 'un pays occupé par des étrangers' et soumis 'aux dures conditions d'un régime impitoyable'. Sans compter que le Saint-Siècle, aujourd'hui encore, entretient en Lituanie une nonciature et une ambassade de la Lituanie indépendante.

Cette tentative de voyage en Lituanie, aussi bien que le document de Ratzinger, servent donc à être autant de coups de sonde pour savoir jusqu'où aller trop loin', comme dit Cocteau, afin de permettre à Casaroli par la suite, de développer un discours plus nuancé en tenant compte des réactions des interlocuteurs, qui ne peuvent que se découvrir, et ces petites phrases sont le Saint-Siècle a le secret (ainsi déclara-t-il à propos de l'Instruction de Ratzinger : 'Je n'étais pas présent à la discussion' - ce qui peut signifier qu'il n'en partage pas la substance, comprenez qui voudra). Tous ces mouvements servent à préparer un éventuel voyage de Wojtyla et de Casaroli en URSS (on en parle depuis). Ne serait-ce pas là la consécration, offerte par Moscou sur un plateau d'argent, de la politique du Saint-Siècle en Pologne ?

L'Ostpolitik papale, en tout cas, devait déjà être corroborée par Giulio Andreotti, ministre italien des Affaires Etrangères, démocrate-chrétien, qui en décembre 1984 à Varsovie déclarait favorablement impressionné par la normalisation et insistait sur le fait que 'tout à fait erronée la politique de la mise au ban de la Pologne par l'Occident'. Ce qui ne faudrait encore convaincre la population du pays, pour laquelle les sanctions économiques occidentales sont la marque de l'intérêt que l'Occident porte à l'Est...

Il nous faut encore remarquer que la Pologne est la base logistique de l'Eglise du sud-est de l'Europe, dans les années Trente, y voyait déjà le centre culturel dont dépendait l'unification, au départ de l'Occident, de toute la région baltique. Pouvait-elle imaginer un demi-siècle plus tard, l'Eglise allait reprendre le même thème adapté à ses critères ? C'est ce que Henryk Gulbinowicz, archevêque de Braslavia, s'intéresse à la Tchécoslovaquie, et que Ignacy Tokarczuk, évêque de Pozemsky, a les yeux tournés vers Lvov (ex-Leopold, capitale culturelle du royaume de la Pologne maintenant en Ukraine), et que Edward J. Kelly, évêque de Bilystok connaît fort bien la Biélorussie. Ceux-là, et bien d'autres, soutiennent un vaste réseau d'assistance aux catholiques des Républiques baltiques (Estonie, Lituanie, Lettonie, Biélorussie, Ukraine) de teinte nettement anticommuniste et dont l'influence s'étend jusqu'à l'Oural.

## Nord-Sud

Comme il a été dit. l'Ostpolitik du Saint Siège tend à prévenir et donner l'impulsion à politique des relations entre Nord et Sud. Celle-ci a été, jusqu'à présent et avant tout déterminée par les voyages du pape Wojtyla qui cherche à lui imprimer un élan de modernisme faisant oublier le colonialisme missionnaire encore à l'honneur au début du siècle.

Le pape se déplaçait en mai 1984 en Orient, sur ce 'front du Pacifique' communément indiqué comme la 'nouvelle frontière' du monde (il avait déjà visité les Philippines et Japon en 1981). Avec, tout d'abord, une escale plus que technique à Fairbanks (Alaska) où il devait rencontrer le président américain Ronald Reagan, retour de Chine. L'entrevue était importante : pour Reagan, c'était l'occasion de faire les yeux doux à des millions d'Américains catholiques de quart de la population) en prévision des élections de novembre de la même année, pour Wojtyla, il s'agissait de signaler au monde l'intérêt que le Saint Père à la Chine qui, avec son milliard d'habitants, représente le plus grand réservoir de fidèles potentiels, donc de pouvoir.

Le 'cher peuple chinois', comme dit Wojtyla, s'est en effet de plus en plus détaché du catholicisme : après la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège en 1961, l'expulsion du nonce apostolique en 1951, la répression s'est abattue sur les fidèles pendant la Révolution culturelle.

La restauration de Deng Xiaoping leur apporta un soulagement de courte durée, puis ils devaient à nouveau être persécutés en 1981. Pour compenser, les autorités fondèrent en 1957 l'Eglise patriotique, de pure obédience marxiste, et à laquelle une bonne partie des fidèles fait désormais référence. Parallèlement subsiste une Eglise clandestine liée au Vatican. Pour conquérir ce vaste marché de la Chine, le Saint-Siège est prêt à renvoyer ses évêques chinois en exil et aux relations diplomatiques avec Taiwan. Mais il y a une contradiction : reconnaître la Chine continentale signifie pour le Saint-Siège englober l'Eglise patriotique qui ne l'entend pas de cette oreille et abandonner l'Eglise clandestine, seul appui du pape dans le pays et le seul groupe à reconnaître l'autorité. Qu'à ce sujet, Wojtyla récemment encore nommait devant les instances diplomatiques le seul continent asiatique dont, disait-il, 'l'Eglise suit toujours avec respect et intérêt les aspirations et le dynamisme'.

Après Fairbanks, l'envoi pour la Corée du Sud, le "pays du matin calme". 40 millions d'habitants, une Eglise en pleine expansion : 200.000 catholiques en 1945, 1.700.000 en 1984. Une aux de croissance : 10% par an. Et un respect total de la hiérarchie assorti d'un conformisme de rêve. Wojtyla y est accueilli comme le 'roi' et de fait, il endosse 'l'étole antique dragon', copie (-tu manteau de la dynastie Yi, du XIVème siècle).

Dans un monumental spectacle à épisodes, il cite Confucius, courtise les bouddhistes, n'en demandait pas tant, évite de nommer la dictature, glisse sur la division du pays, livre à une frénétique activité de baptêmes, ordinations, canonisations (103 saints en une seule séance, pour lesquels le Saint-Siège a fourni une dispense ad hoc), visite une léproserie (où il laisse un chèque de 25.000 dollars), et s'adresse aux travailleurs politiques, critique aussi bien socialisme que capitalisme. Au tableau, ne manque pas la psychiatrie, l'attentat : un 'déséquilibré' se jette sur la voiture papale. Son revolver était de plastique. Qu'importe, tout est bien qui finit bien, et Wojtyla s'en va en emportant 'l'image d'un pape ordonné et mûr'.

Un coup d'aile, et nous sommes en Papouasie. Autres moeurs, autres discours. Aux danseuses aux seins nus qui, depuis les progrès de l'ethnologie, ne font plus scandale, les missions, le 'grand sorcier' qui est devenu Wojtyla distribue des médailles, célèbre une messe en forêt (dans un endroit touristique), et proclame: «Vous qui croyez aux bon

esprits et craignez les mauvais, remettez-vous en à Saint Michel, c'est un bon esprit show se déplace ensuite aux Iles Salomon.

Puis, enfin, la Thaïlande. Très peu de catholiques, là-bas : l'étape dure une demi-jour avec réception de la part de la famille royale, Rolls Royce et une visite de dix-sept m au patriarche bouddhiste Vasna Tara. Ça a été comme ça peut aller avec un boudd commentera plus tard le pape. Il était enfermé dans son monde, mais il a été très ge m'a demandé si je ne souffrais pas de la chaleur et si je voulais m'arrêter quelques j chez lui'. La Thaïlande : là où, sous la protection du pape, l'Orient et l'Occident ne s pas rencontrés....

Tout de même, ce voyage demeure une grande mise en scène au minutage extraordinairement efficace. La caravane pontificale s'est mue au rythme des retransmissions télévisées par satellite, sans manquer un seul rendez-vous avec la mondiovision, et contournant, de Fairbanks à Bangkok, la Chine et l'URSS

La même caravane devait, quelques mois plus tard, reprendre le vol pour le Canada long voyage pontifical à cette date, ou Wojtyla portait une condamnation définitive de "théologie de la libération- (c'était en septembre 1984 : le père Leonardo Boff venait convoqué à Rome). Passant de l'Atlantique au Pacifique des communautés de pêche Terre-Neuve aux réserves indiennes (et manquant les Esquimaux pour cause des mauvaises conditions atmosphériques), avec une étape à Montréal où, dans le stad cents figurants lui rendaient hommage de chorégraphe était celui des Jeux Olympiq Karol Wojtyla se livra à l'illustration de la doctrine sociale du Vatican : le socialisme ; les torts, l'unique faute du capitalisme est de distribuer inégalement les richesses. S lâcher de ballons ou un chant choral. Puis : 'Le Sud pauvre jugera le Nord riche !'

L'idéal est la paix, le progrès, la justice. Le ton est à la prophétie, à l'apocalypse (nu Mais l'Eglise est là, qui sait pardonné - il va de soi que pour être pardonner, il faut d' avoir commis la faute : le Nord qui s'est enrichi, et qui encore s'enrichit en exploitant doit se repentir et sera écouté par le Saint Père. Et par antithèse le Sud des regards tournent vers l'Amérique latine et ses prêtres-politiciens, ne peut avoir raison avec s théologie marxisante, il doit au contraire réapprendre à excuser les exploiters dûm confessés.

Ce qui, dans l'ensemble, correspond aussi à la politique économique du Vatican : le nous y reviendrons, n'a jamais hésité à s'associer aux opérateurs les plus réactionn pour assurer un renouvellement - et, le plus souvent, un accroissement - de ses rich Quitte, au besoin, à faire plus tard amende honorable.

L'insertion du Saint-Siège en tant que médiateur sur l'axe Nord/Sud trouve encore u illustration dans la récente affaire de Malte (320.000 habitants, 85 % de catholiques Eglise plus que puissante). En septembre 1984, le premier ministre Dom Mintoff se prononçait à l'improviste pour la gratuité de l'enseignement. Ce qui allait à l'encontre intérêts des soixante-douze écoles confessionnelles de l'île (20.000 étudiants) qui refusaient de commencer l'année scolaire. La 'guerre scolaire' était déclarée. Le bra dura deux mois, et fut émaillé de manifestations violentes et même d'actes de terror Rome appuyait en tous points la fermeté de son évêque. En novembre, un accord provisoire était souscrit : l'Etat s'engageait à financer les écoles catholiques durant u en contrepartie de la rédaction d'une liste complète des biens ecclésiastiques (afin c le réel besoin d'aide publique de chaque institut).

L'accord qui renforce l'emprise culturelle de l'Eglise maltaise, fut signé à un moment particulier : juste alors, Malte renégociait avec le gouvernement de Rome le traité de portant sur la protection militaire de l'île par l'Italie, intégrant une subvention de 60 m de dollars et la permanence d'une mission technique. Les nouvelles propositions ita

étant jugées peu crédibles, Dom Mintoff s'adressa à Kadhafi (la Lybie avait déjà été présente à Malte jusqu'en 1979) qui, surenchérissant, offrait pétrole et aide militaire

On comprend mieux l'enjeu de ce retournement d'alliance quand on sait que Malte : à 110 kilomètres de la Sicile et à 350 kilomètres de la Lybie, et fut surnommée par les Anglais "la forteresse de la Méditerranée" durant le dernier conflit mondial. Le bas p... maintenu par le gouvernement italien durant les négociations s'explique par la crainte de voir Malte s'adresser à l'URSS qui ferait n'importe quoi pour acquérir une base maritime couvrant la région moyen-orientale. En somme, le retour de Kadhafi sur l'île n'est qu'un moindre mal.

D'autre part, le Saint-Siège tire un avantage direct de cette présence lybienne. Sa sécularisation dans l'île lui permettra d'entrer en contact rapproché avec un des chefs de l'Islam. L'Eglise s'est toujours montrée hésitante dans ses avances envers les musulmans trop souvent désunis. Kadhafi pourrait devenir le juste interlocuteur du Saint-Siège (à travers lui, de l'Occident) car il représente un régime fort et monolithique, tout aussi monolithique qu'apparaît le gouvernement de l'Eglise.

A ce sujet, ce n'est certes pas par hasard que le successeur de Dom Mintoff qui vient de retirer de la politique active, soit Carmelo Mifsud Bonnici, auparavant ministre de l'Instruction (directement impliqué dans la 'guerre scolaire') et dont un frère est arch

## Image et conformisme de masse

Ainsi la diplomatie déployée par le Saint-Siège joue-t-elle sur le théorème des extrêmes opposés (qui évite, dans tous les cas, de devoir se démentir), ce qui amène à dire le contraire de tout, dans une pratique frisant souvent la schizophrénie.

Schématiquement, il s'agit soit de réaliser un compromis (ou une compromission ?) entre des régimes forts de droite ou du centre, afin de peser sur l'équilibre entre socialisme et capitalisme, soit de tenter une récupération des utopies politico-religieuses (cfr. la 'théologie de la libération'), visant cette fois à modifier l'équilibre en sa faveur. Les deux thèmes sont traités à travers l'élaboration de la dichotomie bien-mal (bien et mal étant, cas par cas, redéfinis). Cette diplomatie insiste d'abord, comme il a été dit, sur l'axe Est-Ouest, et introduit une variable nouvelle et pressante, le Tiers-Monde. Nous avons ainsi un schéma à deux entrées (bien, mal) et à trois variables (Est, Ouest, Tiers-Monde) sur lequel le Saint-Siège déplace ses pions selon un nombre restreint de combinaisons possibles. Deux de ces combinaisons sont le refus total de l'URSS et l'appui plus ou moins camouflé de Ronald Reagan.

On ne s'étonnera pas du parallélisme qui se dessine entre la personnalité de Reagan et celle du pape Wojtyła. Tous deux sont des hommes de spectacle dont la présence au monde est assurée par l'image projetée à travers les mass media. On connaît, à ce sujet, le passé cinématographique de Reagan, mais peut-être ignore-t-on le spectacle de son hall intitulé 'One World One Peace' (musique de Francis Boland et Tito Fontana, interprétation de Sarah Vaughan) commandé par Wojtyła sur base de ses recueils de poésies, et dont il existera bientôt des versions sur disque en anglais, italien, portugais, allemand et espagnol des grandes langues du catholicisme). Reagan comme Wojtyła, 'homme de façade' derrière laquelle s'activent de très compétentes équipes de technocrates responsables des décisions qu'il transmet à son tour par la télévision. Le taux d'écoute de tous les deux dépend essentiellement de l'intensité du charisme libérateur qu'ils mettent en avant sur l'écran. L'un comme l'autre recourent au spectre de l'apocalypse exprimé en idées sommaires. Ils jouent aussi sur la contradiction entre les risques de la 'nouvelle frontière' (technologique, économique, ou religieuse) et les valeurs traditionnelles qu'ils prônent, le tout assaisonné d'accents prophétiques (ils se disent mandatés par Dieu et privilégient, dans la communication, le moyen télévisuel qui offre une représentation

'froide' (c'est-à-dire sans participation) où le contact humain est réduit à sa plus simple expression et ils déploient beaucoup d'astuce pour faire croire au contraire.

La magie, dans cette communication, est celle du plus grand dénominateur social, le conformisme de masse, le triomphalisme et la répétition. Par Reagan comme Wojtyla se constituent en objet de consommation immédiate dont ils cherchent de saturer le marché.

Et encore : l'activité du pape crée des remous qui, à l'échelle locale, peuvent être jusqu'à outranciers mais confèrent suffisamment d'énergie cinétique à leurs ondes de choc qu'elles se propagent jusque dans les zones les plus reculées de la planète, le fait est que plus on s'éloigne de Rome, plus le pape bénéficie d'une renommée positive. L'illustration la plus flagrante de cette activité sont ces voyages pontificaux dont nous avons esquissé quelques aspects et qui sont décrits par l'Osservatore Romano : 'une manière de communier avec tous et avec chacun, une manière de se concilier concrètement avec les hommes des années Quatre-vingts en marche vers l'An 2000'. Triomphalisme, encore une tentative d'accréditer l'existence d'un dialogue avec la masse, alors que celui-ci n'existe qu'avec la classe politique dirigeante, dont le pape ne se sépare presque jamais.

Plus concrètement, Reagan et Wojtyla partagent deux grandes préoccupations : la France et le Nicaragua, et aussi un triste privilège : celui d'avoir été victime d'un attentat (dû à la manipulation par les mass media).

Karol Wojtyla détient aussi un record : en six ans de pontificat, il totalisait en janvier soixante-dix voyages, dont vingt-six hors de l'Italie, pour un total de 336.000 kilomètres plus de huit fois le tour du globe.

## **Evêques et cardinaux**

Avant d'en venir aux finances du Vatican, dernier mot à propos du synode des évêques du Sacré Collège de, Cardinaux. Le synode des évêques, organe consultatif créé par le pape VI en 1965 et comparable à une chambre des députés, comprend quelques deux cents représentants des Conférences épiscopales nationales (la première a été fondée en Belgique en 1830 : elle est actuellement dirigée par le cardinal Godfried Danneels, archevêque de Malines-Bruxelles). La fin de ces conférences est de servir d'écran entre les Etats et le Vatican qui, étant lui-même un Etat. Il peut intervenir directement dans les affaires intérieures. A elles, par exemple, revient la tâche de désigner le 'bon vote' et de voter sur des questions politiques. L'existence du synode introduit quelque élément de 'démocratie' dans le gouvernement de l'Eglise, puisque la plupart de ses membres sont désignés par un scrutin dans la hiérarchie religieuse. Le Sacré Collège des Cardinaux, l'ex-parlement du pape, joue un rôle plus important. Les cardinaux, nommés par le pape et citoyens de la Cité du Vatican, sont au nombre théorique de 129 (il y en a actuellement 126). Ils prennent leur retraite à 75 ans et ont encore droit de vote en conclave (élection du pape) jusqu'à 80 ans (97 d'entre eux n'ont pas atteint cette limite d'âge). Ils ont le rang de prince du sang, et détiennent le titre d'Eminence. La plupart d'entre eux habitent à l'intérieur de la Cité, dans de luxueux appartements mis gratuitement à leur disposition par le Saint Siège. Leur traitement, légèrement inférieur à celui d'un sénateur italien, se complète d'indemnités, d'offrandes personnelles, et des bénéfices pour la protection d'ordres (privilège théoriquement aboli). Ils sont le pilier du gouvernement de l'Eglise et il n'est pas de décision ou de document qui, avant d'être ratifié par le pape, ne soit discuté par eux.

## **2] L'ECONOMIE DU SAINT-SIEGE**

## \$ Le Governatorato \$

Du point de vue matériel, l'existence du Vatican est assurée par le Governatorato de la Cité, dont les activités sont contrôlées par une commission cardinalice, Son pr l'archevêque Paul Marcinkus y assure le pouvoir exécutif.

Les dépenses de l'Etat sont essentiellement constituées par l'entretien des édifices, musées, l'approvisionnement de la Cité en biens de consommation et d'équipement, le traitement des employés et des gardes suisses, et le fonctionnement de la radio vaticane. Ses revenus proviennent de la vente des timbres (3.750.000 dollars en 1976), des ventes aux musées (2 millions de billets vendus durant l'année Sainte de 1975), de la mise en circulation de la monnaie vaticane (avec une circulation limitée à 100 millions de Lire ; l'émission est à charge de l'Hôtel des Monnaies d'Italie), et de l'exploitation des terres. La culture que le Vatican possède un peu partout en Italie, Le bilan de la Cité est en déséquilibre. Un délégué spécial laïque, le marquis don Giolio Sachetti épaulé par un conseil de noble-romains, en surveille les entrées et les sorties.

La radio Vaticane, essentiel instrument de propagande, émet à partir d'installations en dehors de Rome (sur une utile propriété extraterritoriale) et emploie 260 personnes dont des laïcs des techniciens surtout, de 35 nationalités différentes. Elle diffuse des programmes d'une longueur moyenne de quinze minutes en 32 langues y compris le mandarin !) Le contenu est directement soumis à l'approbation de la Secrétairerie d'Etat. Les coûts de cette radio, comparés à ceux d'autres émetteurs, sont relativement réduits bien qu'elle n'accepte pas de publicité. Elle est actuellement en phase de modernisation, dont la dépense extraordinaire (près de 10 millions dollars, dont 3 millions pour une antenne pivotante unique au monde) est à charge de la Secrétairerie d'Etat. Parallèlement, il a été créé un centre de production télévisée travaillant à la diffusion de l'image charismatique du Saint Père : son premier reportage, sur le voyage de Wojtyla à Loma, a été diffusé par les télévisions occidentales et acheté un peu partout en Amérique.



La radio vaticane est aux mains des jésuites. Leur ordre, Fondé au XVIème siècle pour aider à 'la conversion des courtisane, au baptême et à la défense des juifs', a toujours son concours, dans les domaines intellectuel, culturel et de la communication, à l'administration de l'Eglise. Un Belge fait partie de son 'gouvernement' : Simon Declercq, l'un des quatre conseillers du 'général' Hans Peter Kolvenbach.

En substance : l'Osservatore Romano est dirigé par Mario Agnes ex-président de l'Action catholique, puissante organisation italienne ; le Service de Presse du Saint-Siège est dirigé par Joaquin Navarro-Valls, Espagnol et membre de l'Opus Dei ; la télévision se développe sous la houlette de Communion et Libération, autre influente organisation catholique ; la radio, comme il vient d'être dit, est aux mains des jésuites ; l'Opus Dei, encore, est introduit dans le Conseil pontifical pour la famille (chargé de divulguer et de faire appliquer l'enseignement de l'encyclique Humanae Vitae). Le tout est chapeauté par la Commission pontificale pour les communications sociales, dirigées par d'étroits collaborateurs du pape. Karol Wojtyla dispose là d'instruments dociles veillant à l'efficace diffusion de son image même, faisant vigilance en-dehors du Vatican.

Récemment, un vaticaniste (ainsi nomme-t-on les journalistes spécialisés dans les affaires du Saint-Siège) publia un article où était, entre autres jugements, jugements positifs critiquée l'attitude du pape-voyageur. Le journaliste rapportait les témoignages d'autothéologues exprimant des doutes quant à la valeur du triomphalisme mondain de Wojtyła.

Réaction foudroyante du Vatican : le lendemain, un communiqué officiel repoussait l'indignation le travestissement des pèlerinages du pape' ; l'Osservatore Romano, par la plume de son directeur, estimait que l'article 'transpire de l'anticléricalisme le plus désordonné et sordide', fruit du 'néo-intégrisme radical-clérical' du laïcisme' lequel 'a peur que le pape, allant en personne vers tous les peuples, se courbant, même physiquement vers l'homme concret là où il souffre, bouleverse les mentalités, les méthodes, et les systèmes d'un néo-féodalisme fermé sur lui-même (lui, çà et là, de façon parfois évilaine mais le plus souvent subtile, blesse la dignité de la personne'. Et une sanction était prévue : le journaliste visé perdait le privilège (payant) d'accompagner le pape dans son prochain voyage en Amérique Centrale.

L'avertissement est brutal : il est interdit de critiquer le pape, même à travers le témoignage de tiers. Ce qui n'empêche ce pape de prêcher partout la liberté d'expression. L'ultime sanction du genre remonte à 1974, quand un correspondant avait publié une caricature jugée offensive à l'encontre de deux évêques sud-américains qui défendaient ouvertement l'oeuvre du général Pinochet.

## Le pape-patron

Le personnel employé au Vatican comprend, au total, 3000 personnes. Le Gouvernement vaticain lui seul en absorbe 1.400, presque tous laïcs et chargés, sous la direction de tâches techniques. Leur traitement est inférieur au minimum vital reconnu en Italie où la plupart d'entre eux habitent (et où ils sont exonérés des impôts).

Malgré un horaire de travail désormais de 36 heures semaine et la possibilité de bénéficier de quelques avantages matériels (produits détaxés, etc), les conditions d'existence du personnel laïque demeurent précaires. Autre est le cas des employés religieux, dont les besoins essentiels comme le logement et la pension sont assurés par leurs ordres respectifs.

L'évolution de la prise de conscience et la lutte du personnel laïque est typique de l'écart qui sépare la théorie sociale proclamée par le Saint-Siège et la pratique de cette théorie dans ses propres murs.

Jusqu'au début du XXème siècle, l'employé du Vatican recevait une compensation périodique, à laquelle venait s'ajouter les 'incertains', c'est-à-dire une partie du chiffre d'affaires réalisé par son bureau et laissé, par l'administration centrale, à disposition de service (un religieux) qui la distribuait à date fixe et suivant une hiérarchie et un règlement compliqué. Chaque dicastère avait son règlement propre. Il en résultait de profondes inégalités dans les revenus, et aussi une dépendance totale de la personne vis-à-vis du patron. Un système moyenâgeux - alors que l'encyclique Rerum Novarum condamnait l'asservissement de l'homme par le travail - les 'petits chefs', toujours attentifs à bien pour accroître leurs privilèges jouaient un rôle prépondérant.

Ce n'est qu'en 1979, à la lueur des luttes sociales alors en cours en Italie, que les laïcs du Vatican réussirent à imposer l'idée d'un syndicat, lequel, pour ne pas choquer la susceptibilité des vieux cardinaux considérant ce genre d'organismes comme autant d'associations de malfaiteurs prit le nom d'association ne pouvant agir qu'en tenant

du milieu particulier, de la parcimonie et des 'disponibilités réelles' du Saint-Siège. C'est une association, qui doit aussi être autonome, indépendante et apolitique, cherche à se concrétiser dans l'expression pratique de la doctrine Sociale de l'Eglise et l'exemple concret de l'enseignement du pape. Une offre que même un souverain pontife conservateur comme Wojtyła ne pouvait repousser lui qui prêche que le travail est la fonction de l'homme et qu'il doit en valoriser la dignité, et que les syndicats défendent de justes droits, ...

La constitution de l'association des employés fut formalisée en 1980 lors d'une audience privée de deux heures entre ses représentants le pape et le Secrétaire d'Etat (un privé). Une commission dirigée, pour la part du Vatican, par Jan Schotte Belge, mission de S. J. archevêque titulaire de Silli n'a à cette heure pas encore rejoint un accord sur un contrat de travail unifié. Ici encore, comme chaque fois qu'il s'agit de négocier, le Saint-Siège vit à l'usage : il a le temps, ce qui n'est pas le cas de ses dépendants qui ont charge de famille.

Les employés, pourraient recourir à la grève pour débloquent la Théoriquement, ce droit leur est pas nié. Mais, il est considéré comme non opportun" (une Injonction qui, pratiquement, équivaut à une interdiction) et est inclus dans la catégorie de la conflit permanente et la lutte de classe vers laquelle la revendication, de personnel ne peut en aucun cas «glisser». Le patron sait se défendre.

Retenons encore que les employés du Vatican ne bénéficient pas de la garantie d'un droit de juridiction propre du travail, et que donc les licenciements restent à la discrétion des autorités. La menace, en cas de non-conformisme est flagrante. Bel exemple de dupage pour une dont est issue la deuxième centrale syndicale italienne, ut lipour mi pape a souteneur des droits et lides grèves de Solidarnosc. Mais il est vrai que tout cela se passe 'à l'étranger', que Solidarnosc (en définitive récupérable on l'a vu) se rebelle contre le communisme, et que le syndical catholique italien lutte contre l'emprise de la gauche. Le tribunal civil du Vatican a été amené en 1984 à émettre Pour la première fois une sentence en matière de travail. Trois journalistes allemandes de la radio, avec respectivement douze, neuf et huit ans du service, rétribuées entre 15 et 18.000 Lire par jour (un salaire inférieur à celui d'un journalier agricole dans les régions les plus pauvres de l'Italie), avaient été licenciées pour 'incompétence professionnelles - en réalité, pour incompatibilité de caractère avec leur nouveau chef de service. Préférant ne pas en parler au pape, leur chef suprême, une supplique à laquelle il aurait été opposé une fin de recevoir, elles firent recours en justice. Le tribunal du Vatican, seule juridiction compétente, rejeta la demande en fonction d'une loi fasciste de 1926 (soit quarante-six ans avant la rédaction du statut des travailleurs) concernant 'l'emploi à temps indéterminé avec rétribution à la pièce' qui indique que le patron ne peut en aucun cas être poursuivi et doit verser une indemnité de licenciement. Et cette indemnité, bien maigre, avait été versée aux trois journalistes juste avant le 'procès'.

Le Vatican s'est une fois de plus servi de l'ambiguïté entre droit canon (déterminant la compétence) et droit italien (déterminant la sentence).

Karol Wojtyła, si fier de son passé d'ouvrier ne semble pas prêt à admettre une opposition institutionnalisée sous son propre toit. Pour lui, même si l'association des employés du Vatican a réussi à ébranler les rapports médiévaux de dépendance (à la fin du XX' siècle tout doit continuer à se dérouler à l'enseigne du paternalisme entre les travailleurs du monde à jurer fidélité à leur patron et l'infaillible propriétaire des moyens de production c'est le pape. Sans compter que celui-ci considère encore le travail de ses dépendants comme un privilège, un apostolat, une mission.

### A.P.S.A.

Les finances officielles et déclarées du Saint-Siège, et qui ne représentent qu'une infime partie des affaires brassées par lui, sont du ressort de l'Administration du Patrimoine du Saint-Siège Apostolique (APSA) dont la fondation remonte à 1878, quand le pape, au mor-

l'unification de l'Italie, dût pour subsister se transformer de latifundiste en capitalist que les revenus officiels du Saint-Siège se trouvèrent drastiquement réduits aux offri principalement des fidèles européens.

La tâche de l'APSA est d'organiser financièrement l'administration (dicastères, archi bibliothèque ), de pourvoir aux investissements et à tout mouvement de capitaux. S forme actuelle, l'APSA est contrôlée par une commission de cinq cardinaux et se co d'une section ordinaire (elle pourvoit à l'entretien du synode des évêques, du Collèg Cardinaux, du Vicariat de Rome, des universités et collèges pontificaux, de l'Osserv Romano, de l'administration palatine, etc...) et d'une section extraordinaire conçue p gérer les compensations versées par l'Italie au Saint-Siège après la signature, en 19 premier concordat pour un montant de 802 millions de dollars de l'époque (et réputé 'limitées au strict minimum'). Ce capital fut investi en bonne partie en titres solides. Récemment, l'APSA a acquis des obligations et actions des sociétés Gulf Oil, IBM, ( Electric General Motors Shell, etc. Elle a pour conseillers les banques Rotshild et Ha de Londres, la Chase Manhattan, la First National et la Morgan Guaranty de New Yc Crédit Suisse de Zurich. Le montant exact de son portefeuille est une fois de plus te secret et comprend, outre la totalité du patrimoine mobilier, une petite partie du patri immobilier de revenu.

On a pu parler, à un certain moment, d'un total de quelques 300 millions de dollars.

L'APSA est d'autre part reconnue comme banque centrale par le FMI, la Banque de Réglements Internationaux, et la World Bank. En plus des postes de dépenses déjà l'APSA prend en charge les frais des cérémonies, des conclaves (5 millions de dolla 1978, pour les élections successives de Jean-Paul I et Jean-Paul II), des voyages d et de l'entretien de la diplomatie.

L'administration de l'Armée Sainte 1983-84 dépendait de l'APSA pour les traitement personnel (quatre employés), les publications, etc. Ses cérémonies d'ouverture et d fermeture furent réglées par le metteur en scène Zefirelli Le tout pour un budget min l'on considère que le gros du travail a été déchargé sur des comités spécifiques (un chaque événement : le jubilé des handicapés, des jeunes, des militaires, etc...) ou le déjà existants ou créés pour la circonstance. D'autre part, le logement des pèlerins : assuré par des agences de voyages conventionnées avec des ordres religieux offra pension complète à des prix imbattables (et pour cause : ils disposent d'une main d' gratuite). A ces coûts, il faut ajouter les heures supplémentaires fournies par les Sar ou les ouvriers de la Fabrique de Saint-Pierre et l'illumination très coûteuse des bas etc... Là où le Saint-Siège y a certainement gagné, c'est dans le volume croissant d offrandes laissées par les pèlerins.

Tandis que l'infrastructure urbaine indispensable à canaliser le flot humain qui défer la cité (une moyenne de 30.000 personnes par jour, avec une pointe de 100.000 les d'audience publique du pape) était 'généreusement' laissée à charge de la municipa (communiste) : coût probable entre 4 et 7 millions de dollars, y compris quelques ini culturelles (coordonnées, cette fois, avec le Vatican). Sans compter avec les immen embouteillages quotidiens causés par les autocars et raison de la nervosité croissar habitants.

En somme, le pape continue à disposer, par force d'habitude de Rome comme d'un propriété privée et pour un investissement contenu a réalisé à travers l'Armée Sainte opération promotionnelle d'envergure planétaire lui permettant, sans se déplacer, de prendre le pouls de toutes les Eglises du monde et par là même de réaffirmer sa permanence. Le tout en un grand spectacle qui est autant folklorique que religieux - donc, très 'vendable'- tandis que la communauté romaine, traditionnellement indiffér ce genre de mise en scène, n'en a subi qu'une gêne permanente et s'est vue obligé

engouffrer une partie des taxes qu'elle paie.

## Le patrimoine

Nous avons déjà mentionné l'importance du patrimoine mobilier du Saint-Siège, géral l'APSA Son patrimoine immobilier, bien que lui aussi couvert par le secret, étant ma plus facile à déterminer.

Les 44 hectares proprement dits du Vatican (constitués par des appartements, les jardins, et la basilique Saint-Pierre), ainsi que 688.000 m<sup>2</sup> de terrains construits à administratif, plus les universités pontificales, plus les quelques 40 hectares de la ville du pape à Castelgandolfo, plus encore 550 hectares d'exploitations agricoles, 200 ha en bordures de mer et 1.200 hectares en périphérie de Rome, constituent ce que l'on appelle l'extraterritorialité du Vatican et échappent à la juridiction italienne. Il n'en va même pour les 325 ordres féminins (19.812 membres) et les 87 ordres masculins (5 membres) représentés à Rome, avec 600 maisons-mère, 306 paroisses, 30 cloîtres, 1.700 communautés, qui possèdent d'énormes propriétés dont une bonne part est constituée par des immeubles de rapport. Ces propriétés ne sont pas - s'en étonner - recensées comme telles, mais sont enregistrées auprès du cadastre de l'Etat italien sous les dénominations les plus diverses comme : chapitres, confraternités, archiconfraternités, congrégations, vicariats, provinces ecclésiastiques, diocèse, archidiocèse, basilique archibasiliques, secrétariats, hospices, athénées, collèges, instituts, procures, cures, fondations, sociétés, oeuvres pieuses, missions, personnes morales gérées par des congrégations, maisons d'exercices spirituels, conservatoires, séminaires, comités, véritable jungle de noms et prêtes-noms - car il faut savoir qu'une 'maison pieuse' n'est pas dans le même registre qu'une 'pieuse maison'...

Quelques exemples : le Collège ecclésiastique belge possède un grand immeuble fait palais présidentiel ; les soeurs de Notre Seigneur de Namur, deux immeubles pour une surface de 43.000 m<sup>2</sup> dans une zone centrale de la ville ; tandis que l'Ordre Hospitalier de Saint-Jean détient l'entièreté de l'île sur le Tibre. Ces propriétés sont dites improductives, sont au moins en partie, puisqu'elles servent à l'exercice des ordres mentionnés (tout comme les 792 instituts d'éducation et les 325 maisons de bienfaisance dispersés dans la cité).

## Spéculation

Sous cette réalité en apparence inoffensive, se cache en fait ce qui a été souvent dit comme le premier empire immobilier de Rome. Selon certaines estimations, il couvre un quart de la superficie de la capitale et équivaldrait à plusieurs centaines sinon millions de dollars. Car il faut, en plus de ce qui est enregistré, compter avec les 'fraudes pieuses' (l'attestation à un prête-nom de biens de l'Eglise) et les 'fraudes impies' de fait des privés qui, pour échapper aux taxes italiennes, attestent formellement leurs biens au nom d'un ordre) dont bénéficient aussi bien laïcs que religieux. Un véritable jungle, disions-nous, car tout terrain peut appartenir à une communauté et la construction qui y est posée à un autre nom. La plupart des biens ne sont déclarés que pour une valeur symbolique et, étant réputés de culte de religion, d'instruction, d'assistance, d'apostolat, d'évangélisation des infidèles, de miséricorde, bénéficient d'exemptions fiscales généralisées (conquises, de droit ou de fait, avec la complicité du pouvoir démocrate-chrétien), de contributions extraordinaires (censés, décimes du culte, etc...), d'exemption de la 'main morte' (taxe sur la succession des sociétés), de subventions communales pour l'entretien des édifices du culte, d'exonération sur le matériel de construction et sur la valeur ajoutée aux immeubles, de libertés douanières, du paiement retardé de la TVA, de l'exemption des taxes professionnelles et même d'aides au 'clergé nécessiteux'. Pour ne citer que quelques banales facilités. Ce qui permet au Saint-Siège (toujours, s'entend, sous les dénominations

les plus hétéroclites) de se lancer sans contrôle extérieur dans des opérations de vente et d'achat de 'biens pour catéchumènes et novices' avec des banques et sociétés financières toutes plus ou moins liées au Vatican. Et ce sur la foi d'expertises qui lui sont, comme par hasard, toujours favorables.

Sans oublier le système des dévolutions, par lequel sont restitués au Saint-Siège, à titre déterminé, des biens affectés à des congrégations. Et les legs exécutés 'en échange de paradis', qui doivent pourtant être concordés de fois en fois avec le gouvernement italien (ce qui donne une dimension de l'importance, pour le Vatican, de la collusion avec les politiciens).

Un exemple : en 1981, meurt la dame Ines Villa Penna propriétaire de terrains en Centre et d'immeubles dans le centre historique de Rome. Elle laisse l'ensemble à la Compagnie de Jésus, mis à part quelques appartements destinés à ses plus proches collaborateurs. Les Jésuites mettent immédiatement en vente fractionnée les immeubles de Rome, outre le testament de la vieille dame qui prévoyait la 'protection de ses chers locataires'. Cette pratique est inhabituelle : le droit canon, seul compétent en ce genre d'opérations (à l'exclusion du droit italien, même si l'opération se déroule sur le territoire de l'Italie) précise que les ordres, pour vendre un bien immobilier, doivent avancer une raison de bienfaisance. Ce qui peut, parfois, entrer en contradiction avec l'usage véritable qui est fait du capital. Pour éviter ce piège, les ordres procèdent souvent par vente lente, un appartement par exemple, et opposent une fin de non-recevoir à toutes les protestations de particuliers italiens.

Cette fois, au contraire, la Compagnie de Jésus démontre la volonté de conclure l'affaire le plus vite : la raison en est certainement que, afin de ne pas avoir à inclure l'immeuble dans leur patrimoine - et donc de se trouver après coup dans l'obligation d'en justifier la vente - les jésuites préfèrent vendre d'abord et intégrer dans leur bilan un capital liquide qu'ils ne doivent pas déclarer.

Il s'agit, en quelque sorte, de sauter une étape. La plus importante. A noter encore que seules les habitations sont mises en vente : la tendance du Saint-Siège est en effet, depuis une quinzaine d'années, de se débarrasser des locataires désormais trop bien protégés par la loi (italienne) et ne conserver que les locaux commerciaux de meilleur rapport.

## Le sac de Rome

Ainsi le Saint-Siège participe-t-il activement à la transformation de la morphologie de son centre au "recyclage" de son centre (où il possède la plupart de ses biens) en bureaux et en repoussant petit à petit la population vers la périphérie où agissent les spéculateurs immobiliers dont bon nombre sont étroitement liés au Vatican. Au point que, dit-on, le Vatican est en train de se livrer au troisième sac de Rome de premier date de l'antiquité et fut l'oeuvre des barbares ; le second fut réalisé par les grandes familles de la Renaissance, avides de vieux marbres pour leurs palais). Un sac conçu et réalisé avec la complicité active de sociétés immobilières et d'assurances, de banques et autres capitalistes attirés par les énormes richesses du palais de l'Eglise ou directement dépendants d'elles.

Et encore, ceci ne concerne que Rome. Le même discours peut être fait à propos de la plupart des villes d'Italie et de tant de cités d'Amérique du Sud... Ce qui est en parfait contraste, un de plus, avec les dires de Karol Wojtyla : 'Le Siège Apostolique ne développe et ne peut développer l'activité économique propre à un Etat ; et exclut de ses finalités institutionnelles la production de biens économiques et l'enrichissement par la rente' que l'offrande doit être son seul moyen de subsistance 'sans recourir à d'autres moyens qui pourraient apparaître comme moins respectueux de son caractère particulier'. Une affirmation complètement démentie par ce qui précède et qui n'est pourtant qu'un pâle croquis des activités immobilières du Saint-Siège.

Non sans raison l'on commence, dans la chrétienté, à se rendre compte de ce double. En 1974, le fait était dénoncé lors d'un congrès des catholiques romains et repris, l'année suivante, par le synode des évêques qui demandait : 'Les biens de l'Eglise sont-ils toujours administrés comme le patrimoine des pauvres ? Leur gestion parfois n'induit-elle pas l'accumulation de la richesse identifiant l'Eglise avec les riches et les puissants, tandis qu'elle réduit sa crédibilité quand elle cherche à s'élever contre l'injustice et promouvoir la justice ? La question posée par le synode - un organe consultatif, donc sans poids réel - est toujours présente et demeure sans réponse de la part de 'l'accusé'. Tandis que Ugo Poletti, le Vice-Pape Général de Rome en 1984 exhumait les résultats du congrès des catholiques pour en faire retourner le sens : selon lui, les 'maux' de Rome (spéculation immobilière, etc) sont dus au manque d'ouverture des institutions communales (à dominante communiste) à l'offre de collaboration charitable de l'Eglise, et de citer la disponibilité des 3.000 volontaires de Caritas Catholica. L'Eglise, comme il a déjà été mentionné, se sert du paravent de la religion pour masquer ses autres activités.

Faisons un dernier exemple, digne d'une anthologie : le palais de la Dataria, toujours au plein centre de Rome, fut cédé par le Vatican à l'agence APSA pour le ridicule montant des frais de notaire, mais sans pour autant que l'immeuble historique perde ses privilèges d'extraterritorialité. En conséquence, l'agence de presse 'officieuse' du gouvernement opère sur un territoire du Vatican. Peut-on rêver mieux comme éventuel moyen de pression occulte ?...

En 1977, l'hebdomadaire milanais «Europeo» publiait une enquête sur les exactions immobilières du Saint-Siège. Réaction immédiate de l'Osservatore Romano : ces articles relèvent d'un anticléricalisme obtus, ils sont 'anticulturels' (?), irresponsables, et ne valent qu'au scandale gratuit. Une condamnation qui, pourtant, ne comporte aucun démenti. Quinze jours plus tard, le directeur de la revue, sous pression de l'éditeur doublement vaticain, remettait sa démission (à vrai dire, ce directeur n'avait auparavant pas été en contact avec le monde de la finance catholique et la politique attenante).

L'argument principal opposé à l'Europeo par le Saint-Siège était que celui-ci n'intervenait dans l'organisation et la gestion des différents ordres religieux qui, par conséquent, disposent de leurs biens comme bon leur semble. La chose est peut-être vraie, mais il faut oublier que les administrateurs de ces biens sont nommés par les évêques, que les évêques sont contrôlés par les cardinaux, que les cardinaux sont nommés par le pape. D'autre part, le pape se proclame constitutionnellement 'administrateur et dispensateur' de toutes les richesses ecclésiastiques. C'est oublier aussi que les ordres, pour réaliser leurs opérations immobilières, doivent se munir d'une autorisation délivrée par la curie.

Le patrimoine de l'Eglise apparaît donc comme fractionné et incontrôlable par l'Eglise elle-même mais pratiquement, puisqu'il dépend de la hiérarchie ecclésiastique, il est réuni d'une manière invisible et efficace.

Et demeure une interrogation : pourquoi le Vatican, tellement spécialisé dans le "silex pieux", aurait-il daigné intervenir lors de l'enquête de l'Europeo si celle-ci n'était vraie qu'un tissu de mensonges ? Il est vrai que nous nous trouvons alors en pleine époque de révision du concordat, et que le Saint-Siège avait tout intérêt à apparaître au public comme plus que jamais nécessaire. Comme il a été dit, en appendice au "nouveau" concordat, des normes précises en ce qui concerne le régime des biens de l'Eglise, le statut de son patrimoine culturel, et le traitement du clergé.

Le canon 1256 du droit de l'Eglise établit que 'la propriété des biens, sous la suprême autorité du Pontife Romain, appartient à la personne juridique (paroisse, diocèse) qui les a légalement acquis'. Et le canon 1276 : "Le Pontife Romain, en vertu de la suprématie

son gouvernement, est l'administrateur et l'économiste suprême de tous les biens ecclésiastiques. Il y a donc séparation entre propriété et administration ; la propriété régie par le droit canon et/ou le droit italien, tandis que l'administrateur échappe, vu position, à la loi. Ce qui laisse à nouveau la porte ouverte aux abus dont nous venons parler.

D'autre part, dans cet appendice au concordat, une généreuse confusion entre 'nature' 'activité' religieuse est maintenue, qui a jusqu'à présent permis un certain enrichissement des organismes religieux des gains pouvant être escamotés et aussitôt réinvestis dans d'autres activités) : un cinéma peut-il ainsi jouir des mêmes exonérations fiscales qu'un hôpital? Selon les nouvelles normes, 'sont considérés comme ayant une fin religieuse culte les organismes qui font partie de la constitution hiérarchique de l'Eglise, les instituts religieux, et les séminaires'. Pour ceux-là, l'inscription au registre des personnes civiles (droit italien) est automatique. Tandis que le Vatican a la faculté de demander des distinctions pour d'autres organismes 'aux activités connexes à des finalités de caractère caritatif'. Cette définition est vague, elle rend possible un élargissement du statut privilégié à toutes les Oeuvres Pies dont le but lucratif est souvent marqué. Tout dépendra, ici, de la vigilance dont feront preuve les fonctionnaires et les politiciens chargés de faire respecter les normes.

L'inscription au registre des personnes civiles devrait permettre de réaliser un recensement complet des biens ecclésiastiques réclamé depuis quarante ans par toutes les forces politiques de l'opposition. Mais il s'agit d'une supposition théorique, car il manque les instruments administratifs indispensables à l'exécution du projet. Et, au vu d'un siècle de relations déséquilibrées entre l'Etat laïque et le Saint-Siège, gageons que le gouvernement de l'Eglise et la Démocratie-chrétienne sauront, cette fois encore, éviter le 'piège'. En ne parlons ici que des rapports entre Vatican et Italie, terrain de choix, certes, mais le terrain unique du renforcement du pouvoir de l'Eglise catholique. Combien sont en Europe des pays à posséder, eux aussi, leur concordat ? Ce concordat détermine-t-il une situation de respect réciproque ? Que l'on se souvienne seulement que l'indépendance en Belgique accompagnée d'une victorieuse offensive des évêques qui assura pour longtemps à l'Etat le premier poste dans l'enseignement.

## **Le patrimoine culturel**

En plus de ce patrimoine immobilier, le Vatican possède un énorme patrimoine culturel. S'agit, d'abord, de la basilique Saint-Pierre et de ses annexes, ensemble architectural composite, réalisé par les meilleurs artistes depuis la Renaissance. Puis, viennent les bâtiments érigés dans la Cité du Vatican et leurs ornements (dont la valeur a été estimée au double du budget de l'Etat Italien) et les musées (90.000 m<sup>2</sup> y compris les réserves : d'une capacité de 10 à 15.000 visiteurs par jour, exposant des oeuvres allant de la plus haute antiquité à l'art moderne). Ce à quoi il faut ajouter les fonds prêtés en permanence au Vatican, la bibliothèque apostolique (qui couvre quatre siècles d'histoire et est la plus grande du monde), les archives secrètes, l'observatoire astronomique (construit au XVI<sup>ème</sup> siècle en vue du calcul de notre calendrier grégorien), deux bunkers à l'épreuve du feu et des explosions atomiques conservant les manuscrits les plus précieux, et enfin les oeuvres d'art peuplant les bureaux et logements, résultat d'un mécénat systématiquement pratiqué au cours des siècles par les papes et leur suite.

Ce patrimoine culturel a été presque entièrement acquis par donations ou échanges. La Belgique put-elle troquer, contre des sculptures de l'antiquité et à titre de 'prêt permanent', une tapisserie des Barberini manquante à la collection vaticane.

La possession du trésor accumulé de la sorte permet au Vatican de contrôler, indirectement, une partie du marché de l'art : par la simple libération au juste moment.

pièce recherchée, il est en mesure de bouleverser les prix internationaux. Un médaillon en marbre de la fameuse Pieta de Michel-Ange a été vendu à Londres, en 1979, pour quelques 20 millions de livres - ce qui donne une vague idée de la valeur potentielle de l'original conservé dans le musée du pape.

Le trésor du Vatican est complété, sur un autre versant, par les réserves en or tenues à New York aux USA et en bonne partie résultat du judicieux transfert de fonds de l'APSA au Vatican à la veille de la seconde guerre mondiale. Leur estimation se monte à 4 ou 5 milliards de dollars.

Tout ceci appartient au pape - à sa fonction, s'entend, et non pas à sa personne. Et Paul VI, dans un geste vers l'Eglise des pauvres ne pouvait-il mettre en vente que la tiare qui lui avait été offerte personnellement par ses fidèles de Milan, un objet de 32 rubis, 19 émeraudes, 11 saphirs, 529 diamants et 252 perles finalement acquis par le cardinal Spellman de New York.

Pour la loi italienne, 'les trésors d'art et de science existant dans la Cité du Vatican et les Palais du Latran doivent être visibles aux chercheurs et aux visiteurs'. Sur la Cité (y compris Saint-Pierre et la chapelle Sixtine) le pape détient la souveraineté absolue, le reste fait partie intégrante du patrimoine national, et à ce titre est placé sous la tutelle de l'Etat. N'empêche que le Saint-Siège a fait transférer d'autorité, le musée paléo-chrétien une collection d'antiquités du Latran à l'intérieur du Vatican (et donc en 'territoire étranger'). N'empêche aussi que la tutelle de l'Italie se limite effectivement à une 'collaboration' autrement dit, le Saint-Siège décide de la nécessité d'une restauration à un édifice et l'Etat italien exécute à ses frais.

L'annexe du 'nouveau' concordat, en plus de réaffirmer la validité de la loi italienne en matière de biens culturels, a établi le statut du patrimoine artistique et culturel sous la garde de l'Eglise. Le Vatican s'y engage à coordonner leurs efforts afin de 'concorder les normes de l'Etat en matière de la sauvegarde, de la valorisation et de la jouissance des biens culturels ayant un caractère sacré'. En outre, est prévue la constitution d'un fonds de 3.500 millions de dollars géré par le ministère de l'Intérieur et renouvelable annuellement, destiné à l'entretien et à la construction de nouveaux édifices religieux. Il en résulte une souveraineté mixte sur une importante partie du patrimoine culturel italien. En d'autres termes, le Vatican se voit reconnaître un pouvoir normatif en la matière : ce qui représente un bond en arrière de deux demi-siècles, l'argument n'ayant pas été considéré par le concordat de 1929.

Aujourd'hui, aucune personne privée ou juridique ne bénéficie, dans la République, de largesses qui viennent d'être octroyées à l'Etat du Vatican et au Saint-Siège.

Largesses qui, semble-t-il, ne leur suffisent pas encore : en témoigne la grotesque histoire de l'"enlèvement" du Christ ressuscité ou porteur de croix, une statue sculptée par Michel-Ange en 1520 et exposée dans l'église de Sainte Marie sur Minerve, au cœur de Rome. En mai 1984, quelques mois après la ratification du concordat, la précieuse statue était emballée et prête à être envoyée à la Nouvelle Orléans où elle aurait dû devenir le contenu du pavillon de ventes. Ne pouvait-il mettre en vente que la tiare qui lui avait été offerte personnellement par ses fidèles de Milan, un objet de 32 rubis, 19 émeraudes, 11 saphirs, 529 diamants et 252 perles finalement acquis par le cardinal Spellman de New York.

Pour la loi italienne, 'les trésors d'art et de science existant dans la Cité du Vatican et les Palais du Latran doivent être visibles aux chercheurs et aux visiteurs'. Sur la Cité (y compris Saint-Pierre et la chapelle Sixtine) le pape détient la souveraineté absolue, le reste fait partie intégrante du patrimoine national, et à ce titre est placé sous la tutelle de l'Etat. N'empêche que le Saint-Siège a fait transférer d'autorité, le musée paléo-chrétien une collection d'antiquités du Latran à l'intérieur du Vatican (et donc en 'territoire étranger'). N'empêche aussi que la tutelle de l'Italie se limite effectivement à une 'collaboration'

autrement dit, le Saint Siège décide de la nécessité d'une restauration à un édifice d'Etat et l'Etat italien exécute à ses frais.

L'annexe du 'nouveau' concordat, en plus de réaffirmer la validité de la loi italienne en matière, a établi le statut du patrimoine artistique et culturel sous la garde de l'Eglise. Le Vatican s'y engageant à coordonner leurs efforts afin de 'concorder les normes de l'Etat de la sauvegarde, de la valorisation et de la jouissance des biens culturels ayant un caractère sacré'. En outre, est prévue la constitution d'un fonds de 3.500 millions de dollars géré par le ministère de l'Intérieur et renouvelable annuellement, destiné à l'entretien et la construction de nouveaux édifices religieux. Il en résulte une souveraineté mixte sur une importante partie du patrimoine culturel italien. En d'autres termes, le Vatican se voit reconnaître un pouvoir normatif en la matière : ce qui représente un bond en arrière d'un demi-siècle, l'argument n'ayant pas été considéré par le concordat de 1929.

Aujourd'hui, aucune personne privée ou juridique ne bénéficie, dans la République, de largesses qui viennent d'être octroyées à l'Etat du Vatican et au Saint-Siège.

Largesses qui, semble-t-il, ne leur suffisent pas encore : en témoigne la grotesque histoire de l'"enlèvement" du Christ ressuscité ou porteur de croix, une statue sculptée par Michel-Ange en 1520 et exposée dans l'église de Sainte Marie sur Minerve, au coeur de Rome. En mai 1984, quelques mois après la ratification du concordat, la précieuse statue était emballée et prête à être envoyée à la Nouvelle Orléans où elle aurait dû devenir le centre du pavillon de l'épiscopat américain dans la Louisiana World Expo, 'un show de 350 millions de dollars' selon ses organisateurs, une sorte de Disneyland provisoire dépourvu de toute intention culturelle. L'escamotage de la statue, éventé au dernier moment et par hasard, ignorait l'avis contraire des experts, l'autorité de l'administration des Biens culturels (et son contenu sont de propriété domaniale) et violait une loi interdisant le transport d'oeuvres de grande dimension (la statue mesure deux mètres). Avec la complicité, de deux ministres démocrates-chrétiens. Le Vatican, bien entendu, déclina toute responsabilité (c'est pourtant lui qui avait commandité la société de transport) et renvoya l'épiscopat américain. Un épiscopat d'autant plus intouchable qu'il est lointain.

Vatican et Saint-Siège, sautant les accords encore tout frais, utilisent le patrimoine artistique public en fonction de leurs propres besoins de propagande, faisant peser le coût de son entretien à la communauté nationale italienne.

On se lamente souvent, au Vatican, du poids financier que représentent le maintien et la sécurité de ses collections d'art, et l'on omet systématiquement de mentionner qu'elles constituent, outre la religion, le principal attrait du Vatican et qu'elles servent mieux que n'importe quel discours à la promotion de son image de marque.

## **Denier de Saint-Pierre et portion congrue**

En dehors des revenus du portefeuille de titres géré par l'APSA et des spéculations immobilières, le Saint-Siège bénéficie, en tant qu'entrée de capitaux frais, du Denier de Saint-Pierre récolté une fois par an partout dans le monde.

Témoin d'une tradition séculaire, le Denier fut remis à l'honneur après 1870 et connaît actuellement une tendance notable à la baisse : les intérêts conservateurs du Saint-Siège, par sa participation dans des opérations économiques peu 'chrétiennes' ont largement contribué à lui faire perdre de sa crédibilité. Les fidèles se montrent moins généreux et ont poussé le Vatican dans d'autres opérations encore moins claires, etc. Un inévitable vicieux, tandis que le Denier continue à être présenté comme l'unique ressource du Saint-Siège, laquelle s'élevait, en 1978, à 4 ou 5 millions de dollars (ces chiffres sont certainement manipulés : nous avons déjà vu, en parlant du bilan du Vatican, qu'ils ne font que couvrir dollar par dollar les déficits annoncés et les comptes demeurent ainsi toujours

miraculeusement en équilibre).

Il y a encore la question de la 'pars congrua' ou portion congrue, qui est le véritable p payé par l'Etat italien depuis cinquante ans en échange de la paix religieuse. Héritage prébendes moyenâgeuses, elle est ce qui a subsisté de la loi sur les Garanties (1871) refusée par le Saint-Siège : considérant la logique selon laquelle un prêtre a 'charge d'âmes', donc remplit une fonction publique, l'Etat lui consent un subside si ses revenus situent en-dessous du minimum vital.

En manipulant le découpage des provinces ecclésiastiques, des diocèses et des parishes, la Conférence épiscopale italienne est parvenue à multiplier le nombre des prêtres c au besoin. Sur 29.000 ecclésiastiques, les ayants-droit sont actuellement 25.000. Le cas de la portion congrue intègre le rendement des 'bénéfices', (ils sont au nombre de 30.000) sur 740.000 hectares de fermage en Ombrie, Emilie et Toscane - certains religieux en tirent de grosses rentes, comme don Lorenzo Pugi prévôt de San Pietro Mercantale, bénéficiaire d'une des plus rentables entreprises vinicoles du Chianti). Le minimum vital a été fixé en 1974 : 735.000 Lire pour un curé, 2.960.000 Lires pour un évêque, et 3.150.000 Lire pour un titulaire de siège métropolitain. En tenant compte de l'indexation, un curé empochait aujourd'hui un peu moins de 1.000.000 de Lires, soit l'équivalent du traitement d'un employé. L'ensemble de la 'pars congrua' grève le budget italien de 310 milliards de Lires. Ces revenus, bien entendu, ignorent les gains non déclarés des prêtres : offrandes, baptêmes, communions solennelles, mariages, funérailles, etc.

Selon le 'nouveau' concordat, l'année 1990 marquera la fin du régime de la portion congrue (qui, cette même année, coûtera 470 milliards de Lires à l'Etat). A sa place, entrera en fonction trois cents Instituts diocésains pour le soutien du clergé, dirigés par un Institut central, et chargés de réunir les anciens 'bénéfices', de les rentabiliser, et d'en distribuer le fruit. La Conférence épiscopale italienne fixera dès lors le traitement des religieux. Ces modifications, avant d'être négociées par le concordat, étaient déjà inscrites dans le nouveau droit canon (1983) : par conséquent, l'Etat italien s'est trouvé devant un fait accompli, qu'il ne pouvait qu'accepter désormais, s'autofinançant d'une autre innovation. L'Eglise italienne, sera un système de déduction fiscale (2.000.000 de Lires par an) semblable à celui en vigueur aux Etats Unis et en Allemagne fédérale, assorti de l'aide de 0.8 % de l'impôt sur les revenus des personnes physiques, permettra à chaque contribuable qui en fait la demande d'attribuer une part de ses revenus à l'Eglise. Tous les chapelains, les deux cent mille enseignants de religion, et le patrimoine culturel demeurent à charge de l'Etat.

Le nouveau système rendra l'Eglise plus libre face à l'Etat. La gestion en propre de ses biens de rapports lui conférera une plus grande facilité de manoeuvre et augmentera sa dépendance du prêtre à la hiérarchie (qui, décidant de ses revenus, contrôlera sa part) tout en rendant leur lustre aux rapports de vassalité : une autre 'restauration' qui vaut quelques éventuels sacrifices financiers en cette époque de fronde post-conciliaire.

D'autre part, la gestion en propre élève à nouveau l'Eglise au rang d'entité économique indépendante, ce que la législation de 1870 voulait éviter. Sans compter que les nécessités de l'autofinancement induisent de la part du clergé un discours beaucoup plus persuasif et un appel constant à la responsabilité des fidèles, et donc une plus grande rigidité dans l'encadrement.

On fait aussi remarquer que le système de déduction fiscale permettra le fichage systématique des citoyens en deux catégories : les catholiques et les non-catholiques. Tandis que la gestion unifiée des Instituts diocésains entraînera une concentration ultérieure des biens ecclésiastiques qui, en 1870, avaient été atomisés pour échapper au contrôle de l'Etat. Et concentration signifie, dans tous les cas, pouvoir. 'Les biens du peuple de Dieu', comme dit le cardinal Anastasio Ballestrero, seront pl

jamais monopolisés par une élite entretenant cette confusion où l'on voit une commu  
l'Eglise soutenue par une autre communauté (l'Italie) dont elle déclare à tous les effe  
pas faire partie.

### 3] LES FINANCES SECRETES

#### Valeurs boursières

On peut affirmer que le Saint-Siège, à travers les siècles et par un lent et silencieux  
de thésaurisation a su accumuler richesses dont l'existence exige une gestion adéq  
Mais les pratiques économiques sont souvent peu morales : et alors, afin de sauveg  
sa réputation, le Saint-Siège se voit poussé à ne révéler qu'une partie des opérati  
lance et à faire disparaître les autres dans ce qu'il est convenu d'appeler les 'financ  
secrètes'.

Le mode de gestion des richesses, au Vatican comme ailleurs, s'adapte bien éviden  
aux structures économiques du temps et du lieu - actuellement le Saint-Siège met-il  
sur les valeurs boursières, fluides, anonymes et dissimulables à souhait et qu'il fait  
manipuler sur le marché par des intermédiaires de confiance.

La tendance est à l'élimination de certains titres (pharmacie, armement, cinéma) jug  
'indécents', de la participation dans les sociétés immobilières, et à la concentration s  
'utilités' (produits chimiques, assurances, banques, etc). Le Vatican cherche aussi à  
désinvestir en Italie, vu le cours défavorable de la Lire, au profit de l'étranger (ce qui  
correspond, entre autres, à l'internationalisation de l'Eglise) en visant partout à des  
participations minoritaires pour éviter tant risques que critiques.

Ces opérations sont, comme nous allons le voir, en majeure partie réalisées par l'Ins  
pour les Oeuvres de Religion (IOR) en étroite relation avec les paradis fiscaux des  
Bahamas, du Lichtenstein ou du Luxembourg, et l'industrie et la finance catholiques  
monde entier.

La politique économique du Vatican trouve son origine dans les changements socio-  
politiques du début de notre siècle : le pape venait juste de perdre les 1.300 km<sup>2</sup> de  
territoires qui divisaient la péninsule italienne d'Est en Ouest, empêchant matériel  
son unification (laquelle n'était intervenue, pour la première fois depuis le Moyen-Ag  
l'année 1870). Une perte qui n'était qu'en partie compensée par les ressources du D  
de Saint-Pierre, alors que la nouvelle bourgeoisie accédant au pouvoir se montrait  
indifférente sinon hostile à l'Eglise. Le Nord du pays commençait à s'industrialiser. L  
première tentative de concentration capitaliste avait tourné court : les frères Jacobs  
'fervents catholiques proches du parti chrétien belge' et propriétaires de la Banque v  
qu'enregistrer l'état de fait. Le Vatican, afin de mieux monopoliser l'expansion urbair  
s'assura encore le contrôle des services publics : tramways, eau, gaz, électricité.

Cette fois, le Saint-Père était lancé dans le monde de la haute finance. C'était le tem  
Léon XIII qui réforma et centralisa l'administration économique du Vatican et créa ur  
caisse secrète qui allait, plus tard, devenir le IOR. Léon XIII devait se heurter de fror  
gouvernement belge du Frère Orban franc-maçon et radical, ayant en 1880 laïcisé  
l'enseignement. Un acte qui détermina une interruption de quatre ans dans les relati  
diplomatiques entre le Vatican et la Belgique, sans pourtant que le problème fut régl  
se souviendra de la guerre scolaire', combattue au nom de principes similaires à la f  
années '50).

Afin de mieux pénétrer dans la spéculation immobilière, le Vatican se munit d'une pa  
Societa Generale Immobiliare (que nous retrouverons plus loin) et entre en affaires :

L'Union Générale, une banque française qui, après une escroquerie aux dommages Saint-Siège, tombera en faillite (en cela, dit-on, "aidée" par les Rothschild). Echaudé Vatican se replie alors sur le Banco di Roma un nouvel organisme financier il assure suite la moitié du capital, et commence une politique de concentration des moulins et fabriques de pâtes. Ce qui lui permettra, plus tard, de contrôler le prix du pain à Rome.

## **Rerum Novarum**

La caution morale et idéologique de ces opérations est fournie par l'encyclique Rerum Novarum oeuvre de Léon XIII par lequel celui-ci s'élève contre le monopole des luttes sociales par la gauche et rappelle à l'ordre le clergé progressiste dont les idées risquent de se répandre comme une traînée de poudre dans les colonies et les régimes absolutistes bien vus par le Saint Siège. La condamnation de la 'nouvelle hérésie' de l'Eglise du Nicaragua par Joseph Ratzinger, et dont il a déjà été question, relève de cette même philosophie.

Ceci, pour justifier la lutte féroce que les financiers mandatés par le Vatican livrent au début du siècle aux opérateurs économiques laïques. Rerum Novarum s'étend parallèlement sur quelques thèmes politiques - le salaire est un droit des travailleurs pas une marchandise ; corporatisme et ouvriérisme de droite sont les meilleures formes de défense de ces travailleurs ; l'Eglise veille à la justice et défend les pauvres.

Le contenu du manifeste navigue à égale distance entre le conservatisme et le modernisme. C'est sur lui que s'appuieront les catholiques du Nord de l'Italie pour leurs coopératives agricoles et leurs instituts de crédits encore aujourd'hui en activité servira encore de base à la constitution du premier parti politique de la péninsule, le Popolare qui, après l'éclipse du fascisme, deviendra la Démocratie Chrétienne pour continuer la politique vaticane de l'opposition entre Nord et Sud de la péninsule, entre libéraux et catholiques selon le vieil adage 'diviser pour régner' qui lui permet de devenir majoritaire au Parlement (on notera que le 'non expedit' ou interdiction de vote imposée aux catholiques ne sera levée qu'au début de notre siècle - quand, justement, le Saint-Siège sera doté d'une structure politique efficace à travers le Partito Popolare et que plus de facilités économiques consenties par le régime fasciste (premier concordat) le mettront en mesure de financer la future Démocratie-chrétienne).

La première spéculation immobilière à Rome n'est qu'un feu de paille : la débâcle survient brutalement en 1887. Les organismes financiers avaient périlleusement construit un réseau de lettres de change se garantissant l'une l'autre et les banques étrangères, alarmées, demandent des comptes. Les faillites se suivent et se ressemblent (en un an, 229 chantiers de construction seront abandonnés). Les titres de la Generale Immobiliare s'effondrent. Mais qu'importe : par l'entremise d'hommes politiques de confiance, le Saint-Siège obtient une généreuse intervention de l'Etat redresse sa situation, et l'Immobiliare qui avait échappé à la pluie se retrouve au début du siècle nouveau à faire la pluie et le beau temps au milieu de la construction.

Petit à petit les francs-maçons, ces anticléricaux viscéraux, abaissent pour leur part la garde : le Saint-Siège s'est désormais constitué en un solide consortium capitaliste et la bourgeoisie libérale, à l'esprit toujours pratique, trouve en lui un allié objectif. L'urgence de l'entente est dictée par l'avènement d'un ennemi commun : le prolétariat urbain, rouge et athée, contre lequel bourgeoisie et Eglise vont tout faire pour dresser les paysans catholiques.

## **Ernesto Pacelli**

Un des grands opérateurs économiques de la conversion du Saint-Siège en entité capitaliste fut Ernesto Pacelli. Issu d'une famille de fonctionnaires du Vatican, neveu cardinal, cousin germain du futur Pie XII, il devient conseiller financier du pape à 33 ans en 1891 (l'armée même de la rédaction de *Rerum Novarum* et président de la Banco di Roma en 1903. Spécialiste des manoeuvres en coulisses, il sut placer les capitaux du pape dans des positions-clé de l'économie italienne et internationale. Une de ses fameuses opérations qui devait faire école, est celle de l'augmentation du capital de la Banco di Roma : il d'abord à une réduction de la moitié de la valeur des actions mises en circulation puis après quelques passages dans les livres de comptes, émet de nouveaux titres qu'il vend au pape en échange d'une hypothèque sur des immeubles pontificaux. Le fait que ces actions soient dans les mains du souverain pontife en augmente la valeur spéculative. Il reste alors à Pacelli qu'à les mettre sur le marché en réalisant de forts bénéfices. Se n'avoit pas été prévenus de la complexité de la manœuvre, les petits actionnaires firent des frais de la réduction initiale du capital.

Ernesto Pacelli lança par la suite les tentacules de la Banco di Roma en France, au Portugal, en Espagne, et perfectionna la technique des 'fraudes pies' en réponse aux lois italiennes interdisant à l'Eglise de posséder certains biens (et qui s'inverseront en 'fraudes impies' quand l'Etat fasciste, en 1929, restituera ce droit au Vatican) .

Pacelli devait perdre tout crédit - au Vatican comme au-dehors lors de l'affaire de la Libye où il avait favorisé les investissements de la Banco di Roma dans cette région alors partie de l'empire ottoman et où les Italiens, sous la bannière d'une 'pénétration pacifique', s'occupaient avant tout de prospection minière. Mais les profits tirés de ces activités semblaient trop bas à Pacelli qui voulait mettre directement la main sur les richesses du pays. Il finança donc une campagne de presse destinée à 'provoquer l'événement' et à raidir le gouvernement italien dans son opposition à l'empire ottoman. Tant et si bien qu'une guerre fut réellement déclarée : connue sous le nom 'd'expédition de Lybie', elle dura une année (jusqu'en octobre 1912) et se voulut une imitation de la politique coloniale des grandes puissances, une 'nouvelle terre sainte', et 'la croisade du XXème siècle contre les infidèles'. L'ivresse ainsi exprimée par l'Osservatore Romano dura peu. Les belligères concurrents eurent une semi-débauche réciproque et les alliés de l'Italie, qui n'étaient pas encore prêts à entrer dans la première guerre mondiale, la forcèrent à verser des réparations à la Turquie. L'Etat dû encore prendre en charge la majeure partie des pertes de la Banco di Roma, donc du Vatican, qui s'était poussé en première ligne (se permettant, entre autres, de spéculer sur les fournitures aux armées et, sur le prix des chameaux).

La peu glorieuse initiative sonnait le glas de la participation majoritaire du Saint-Siège à l'organisme financier. Il liquidait ses actions et Ernesto Pacelli était contraint de se retirer. Ce qui ne signifie certes pas que le Vatican abandonnait la place financière : aujourd'hui encore, tous les dirigeants de la Banco di Roma sont étroitement liés à la Démocratie Chrétienne et servent, à quelque distance, les intérêts du pape.

Sautons un demi-siècle d'histoire : rien à dire de la période du fascisme, si ce n'est qu'une brève période d'anticléricalisme, Mussolini prêta à Pie XI, puis à Pie XII, un appui sur tous points rendu. Car fascisme et Eglise avaient en commun l'éternel ennemi (la 'subversion rouge'), l'idéologie (ordre et discipline, hiérarchie et main de fer pour 'maîtriser la nation') et la doctrine sociale de corporatisme). Le premier concordat, résultat de ce rapprochement, fut étendu à toutes sortes de privilèges de fait par une interprétation immanquablement favorable au Saint-Siège - des privilèges durs à mourir, puisque maintenant encore ils déterminent la capacité du Saint-Siège d'agir à Rome et ailleurs (notamment dans le domaine immobilier, cela a été dit) comme s'il possédait toujours une souveraineté absolue sur le territoire et les sujets.

Durant les années cinquante, l'Italie se relevait lentement de ses blessures avec l'aide des capitaux étrangers qui commençaient à y affluer. La Démocratie Chrétienne, nouvelle

du pouvoir, allait servir de 'bras séculaire' à l'Eglise en confirmant ses privilèges - non quelques incongruités : le statut de prince du sang et la 'personnalité sacrée et inviolable' accordés à l'ex-famille régnante, sont accordés par la République respectivement au roi et au pape. D'ailleurs, un dicton ne disait-il pas que, du fascisme et de l'Eglise, seule avait quelque chance de survivre ?

Dans le domaine de l'immobilier, c'est le temps de l'argent facile, des capitaux à fond perdus déversés sur l'Europe occidentale par le Plan Marshall et assortis d'une seule condition : qu'ils servent à faire front à l'avance du communisme. Une lutte, celle-là, sensible en Italie et qui a toujours eu le Vatican en première ligne. Ce qui le désigne bénéficiaire prioritaire des largesses américaines.

La Societa Generale immobiliare, plus que jamais active, monopolise le marché direct et indirect des terrains et des immeubles. Elle dirige l'expansion de la métropole vers la périphérie : sur ce qui furent les 'bénéfices' concédés aux familles de la noblesse 'noble' qui depuis 1870 sont devenus les propriétés privées de ces mêmes familles, elle crée des consortiums, projette des cotisations achète ce qu'elle revend 1.000, et fait peupler des cités dortoirs (aujourd'hui encore dépourvues de tout service).

La Commune, dirigée par la Démocratie-chrétienne, trace les routes et délivre les autorisations. Le procès verbal d'un conseil d'administration de l'Immobiliare énonce : "Dans l'avenir, la Commune de Rome devra se montrer compréhensive à l'égard de l'Immobiliare, la laissant appliquer le plan régulateur comme elle l'entend. L'Immobiliare possède les moyens (architectes, techniciens, urbanistes, etc...) aptes à conférer à la ville le développement qui convient à une cité de sa tradition." La leçon est écoutée. Les choses vont bon train. Rome a été, soit, consignée à l'Italie naissante qui a eu l'outrecuidance de faire sa capitale. Mais elle a été par la suite - et est encore - saccagée par les bons offices du Vatican, au nom sans doute d'une trouble vengeance. Et au nom du profit.

## Michele Sindona

Une autre histoire de pouvoir : celle de Michèle Sindona . Quand il entre en scène, à des années soixante, le Vatican connaît un manque chronique de liquidité. L'APSA a résolu de diminuer ses subventions à la presse catholique. L'Eglise s'élargit, et elle a besoin de moderniser ses moyens de communication, sa propagande. Elle doit faire face aux (timides) revendications salariales de son personnel laïque. Les multinationales grignotent son espace d'action financière. Tout cela coûte à qui ne sait s'adapter. D'ailleurs, l'Etat italien a, en 1968, réintroduit par surprise l'impôt sur les dividendes du portefeuille de titres possédés par le Saint-Siège (son exemption était un de ces privilèges acquis sous le fascisme). Paul VI, le pape d'alors, cherche à diversifier et à exporter les investissements. Une décision s'impose : pour transformer son entreprise selon les critères du néo-capitalisme, il doit faire appel à des financiers laïques rompus aux techniques de la banque et de la finance internationales.

Michel Sindona sera ce premier technicien. Avocat, né en 1914 en Sicile, transposé à la fin des années '40, de banquier il se fait conseiller fiscal et s'occupe ensuite de la gestion de sociétés, ce qui lui permet de prendre le contrôle d'une banque de crédit, la Banca Finanziaria. En 1958, par un parent proche de la curie, il entre en contact avec Massimo Spada alors secrétaire de l'APSA et encore aujourd'hui conseiller de nombreuses sociétés dont la Banca di Roma Spada grand bourgeois de tradition, écoute le "génie de la finance" de Sindona qui lui propose de pourvoir à la vente de la Generale Immobiliare (elle était en possession de l'immeuble du Watergate à Washington et de l'Hôtel Meurisse à Paris).

Un accord est conclu en 1969 entre Spada et Sindona avec lequel il est d'autre part associé en affaires et dont les propriétés s'étendent désormais jusqu'aux USA. Massimo Spada, entretemps devenu gentilhomme de Sa Sainteté, une fonction honorifique qui survit

glorieux passé de la cour du pape roi et est incluse dans le rôle de la Famille Pontificia Sindona s'engage formellement comme intermédiaire, puis comme acquéreur dans l'opération sur l'Immobiliare les émailleries Genovesi les céramiques Pozzi (en faillite sur la Condotte d'Acqua (qui assure une bonne partie de la distribution d'eau dans la capitale). Toutes ces sociétés sont bien entendu propriété du Vatican. Massimo Spada prudemment, délègue sa signature au prélat Sergio Guerri responsable de l'APSA

Malgré un premier paiement, l'accord est bientôt contesté : par Giovanni Benelli directeur substitut du Secrétaire d'Etat et par Giuseppe Caprio successeur de Guerri (passé au Governatorato à la tête de l'Apsa. Caprio élève des doutes quant à la 'solidité' de Sindona lequel cherche et trouve un nouvel appui en la personne de l'archevêque Paul Marcinkus

## I.O.R.

Marcinkus d'origine lituanienne, s'est formé à la diplomatie vaticane après une rapide ascension dans l'Eglise américaine. L'amitié qu'il lia avec l'abbé Pasquale Macchi secrétaire particulier du pape, lui permit d'entrer dans la finance du Saint-Siège et de prendre le relais, dès 1971, du cardinal De Jorio grand comptable à l'ancienne man (avec un penchant marqué pour les mauvais investissements). L'entregent de Marcinkus vaut aussi, un temps, de s'occuper de l'organisation des voyages du pape (tâche maintenant confiée à Robert Tucci le directeur de la radio vaticane.

Au départ Marcinkus qui n'y connaissait pas grand-chose en économie, se montre à l'écoute des conseils dispensés par le 'génie' Sindona. Avec celui-ci, il comprit vite que le pape avait besoin d'un instrument financier exclusif et efficace, capable de fournir au Saint-Siège la liquidité dont l'Eglise universelle avait un urgent besoin. Cet instrument sera le IOR : la direction duquel Marcinkus parvint sans encombre.

L'Institut des Oeuvres de Religion, fondé en 1942 pour englober les finances secrètes héritées de Léon XIII est une société de droit canon (et à ce titre, elle échappe à la législation italienne) qui gère les dépôts 'destinés aux oeuvres de religion et de piété chrétienne et, en fait, visant à fuir tout contrôle indiscret. Une dissimulation pieuse et rentable protège l'Institut : officiellement, il s'occupe des comptes courants du pape et d'autres honorables déposants ; réalité, il est le canal de toutes les opérations inavouées du Vatican et de qui, en Italie (la banque s'active sur le territoire du Vatican, avec un généreusement ouverte sur le territoire italien), désire mettre son argent à l'abri. Rien ne ressemble à une caisse d'Epargne normale : quelques guichets anonymes dans la Cour du hallebardier à l'entrée, une quinzaine de comptables contraints au secret d'Etat et rigoureusement exclus du syndicat des employés, une atmosphère feutrée où viennent susurrer leurs confidences les représentants d'ordres religieux du monde entier, des comptes attestés à la 'Divine Providence', au "Sacré-Coeur de Jésus", etc. Et pourtant l'IOR est un des instituts financiers réputés les plus solides et solvables. Une banque dont le propos de laquelle Marcinkus se lamentait : 'On parle souvent de nos pertes, jamais gains' - et pour cause puisque ces gains, et simplement le capital réel de l'Institut sont des secrets les mieux gardés du Vatican, et que ne parvient au public que l'écho de quelques unes de ses opérations manquées ou franchement malhonnêtes.

C'est alors, notamment, que Sindona vendit à la Sofina belge une société mal en point. L'affaire fut un désastre, et la Sofina réussit, après recours, à récupérer une partie de sa mise.

En résumé, à la fin des années Soixante le couple Sindona Marcinkus file du bon côté. Pour Marcinkus, Sindona représente la possibilité d'une ouverture sur le marché financier international. Pour Sindona, Marcinkus possède la clé d'un paradis fiscal installé au-delà de Rome. Dans l'optique d'un homme d'affaires, c'est un rêve ! Même si Marcinkus, plus tard, le niera, il est certain que les deux vivent une 'lune de miel' émaillée de quelques

saillants (des 'preuves de fidélité' ?) comme le règlement du contentieux opposant la Feltrinelli au Vatican.

Les Feltrinelli, enrichis d'abord dans le commerce du bois de construction avaient su diversifier leurs activités et créer un véritable empire immobilier dont Giangiacomo, l'aîné, touchait les dividendes pour les investir d'abord dans une maison d'édition et ensuite dans des entreprises beaucoup moins légales. Giangiacomo Feltrinelli cas typique du transformisme de la bourgeoisie aisée, fréquenta les révolutionnaires castristes et les bandes sardes à mi-chemin entre la délinquance et le terrorisme, et fonda les Groupes d'Action Partisane, vague préfiguration des Brigades Rouges financés, cela va de soi, pompant avec désinvolture dans le patrimoine de la famille (il mourra, en 1972, au pilone à haute tension qu'il voulait miner détail macabre : le pilone en question se situait sur un terrain appartenant aux Feltrinelli ...). Le fait est qu'en 1965-67, ces choses commençaient à se savoir et que le Vatican, contrôlant la Banca Unione avec les Feltrinelli n'avait aucune envie de se trouver mêlé, de près ou de loin, aux aventures du fils mais n'avait pas non plus intérêt à se débarrasser de sa part dans la Banca Unione. Il restait alors qu'à "débarquer" les Feltrinelli ce que Sindona, en rachetant les actions de la famille, réalisa en douceur en 1968.

Le IOR avec son réseau de correspondants couvrant toute l'Italie, avait aussi servi de Siège à faire passer, lors de la Libération, des fonds américains du Sud déjà libéré à l'usage du pays, et destinés à aider les juifs et opposants du régime réfugiés dans les énormes fonds qui, sortis d'Italie par l'intermédiaire du IOR vont aller alimenter un vertigineux réseau de sociétés plus ou moins fictives s'achetant et se garantissant l'une l'autre. Et qui reviennent par la spéculation sur le dollar, des gains impensables.

Au Vatican, où l'argent ne cesse d'affluer, on ferme un oeil sur les irrégularités commises. C'est aussi à cette époque que Sindona introduit Roberto Calvi auprès des cardinaux. Comme on le sait, est le futur président de la Banco Ambrosiano qui reprendra les affaires de Sindona. Il finira pendu à Londres en 1982.

## **Sindona aux Amériques**

L'Italie commence à être trop petite pour les appétits de Michele Sindona. Il se transfère aux USA où, toujours secondé par Marcin il achète la Franklin National Bank pour la somme de 40 millions de dollars. L'un des intermédiaires de l'affaire est Alberto Ferrari, membre du loge maçonnique P2 et président, entre autres, d'une société financière qui atteindra une 'notoriété' en 1978 pour avoir servi de canal à la disparition de 17 millions de dollars de vin officiel de l'Italie dans la conclusion d'un contrat pétrolier avec l'Arabie Saoudite.

La tentative de Sindona de prendre une participation dans l'American Vetco Industries entachée de telles irrégularités qu'elle vaudra au IOR de payer une amende de 320 millions de dollars au gouvernement américain. Mais qu'à cela ne tienne : l'ascension de Sindona fait irrésistible. La presse le porte aux nues. Il contrôle maintenant 140 sociétés. Pour renforcer son château de cartes, il joue sur la confiance dont il bénéficie dans les milieux financiers et multiplie les comptes en banque aux Bahamas et au Luxembourg, les comptes de mandats fiduciaires réservés, et y fait apparaître et disparaître les capitaux qui lui servent dans ses opérations croisées. Même technique en bourse : avec l'aide de nombreuses complicités dûment payées, il vend et achète des actions de ses sociétés dont la valeur réelle est nulle. Le système est à vitesse de rotation croissante : il ne produit de richesses que si les transactions se multiplient et s'escamotent l'une l'autre. Et il s'écroule sur lui-même s'il n'est pas en permanence réalimenté par de l'argent frais - que Sindona se procure par l'intermédiaire de ses contacts politiques (démocrates-chrétiens avant tout) et ses amitiés vaticanes. Car le IOR se trouve ponctuellement derrière chaque opération de Sindona, soit comme garant, soit comme pourvoyeur de capitaux.

La parabole tracée par Michele Sindona dans le firmament de la haute finance laisse entrevoir la quantité de pouvoir objectif possédée par le Vatican non pas, bien sûr, qu' Sindona soit à considérer comme une victime, depuis longtemps avait-il montré des dispositions pour les affaires peu claires - mais en confiant son argent à un homme d'affaires spécialisé dans la spéculation, le Vatican contribue à créer chez cet homme 'ivresse de l'altitude' ayant un effet explosif dans l'édifice bancaire international, précisément. Depuis l'échec de l' 'expédition de Lybie le pape et ses conseillers ecclésiastiques n'ignorent pas le risque. Ils ont appris à se retirer à temps. L' 'Eglise des pauvres' se : financier le plus habile, et quand celui-ci perd de son habileté, il est désavoué au profit d'un 'personnage nouveau' les prétendants n'ont jamais manqué.

## Cosa Nostra

Sindona, qui n'est pas lui non plus né de la dernière pluie, tente de protéger ses arrières en diversifiant ses sources d'approvisionnement. Il propose à la Cosa Nostra, la mafia américaine (n'oublions pas que Sindona est sicilien) de très lucratifs investissements : que de placer, à grands frais, les bénéfices de ses trafics sur des comptes numérotés en Suisse, la Cosa Nostra en confie une partie à Sindona qui l'insuffle dans son circuit de sociétés-bidon. Pour le banquier, un capital en vaut un autre, pourvu qu'il soit incontrôlé et incontrôlé, et à cet égard, l'argent de la drogue n'a d'égal que celui du Vatican.

Ce dernier contrat avec la Cosa Nostra porte Sindona au sommet absolu et tant commencent à se manifester les signes d'une erreur fatale : quand l'information commence à filtrer, politiciens et ecclésiastiques s'empressent de retirer leur appui au financier. La Franklin, mise sous enquête, est déclarée en faillite frauduleuse pour une perte de 40 millions de dollars sur de mauvaises opérations de change. Sindona tente un redressement, mais ne parvient pas à se débarrasser à temps de l'Immobiliare ni ne réussit quelques unes de ces fusions dont tous malgré l'aide du Banco di Roma (ce qui vaudra à son directeur, plus tard, d'être poursuivi pour complicité et occultation de preuves). Tandis que le krach gagne, une à une, toutes les sociétés de l'empire sindonien Conseillé par Licio Gelmi le banquier se retire quelque temps à Taïwan Il est déjà trop tard : le IOR prend ses distances et refuse, brandissant la Raison d'Etat de reconnaître son implication dans les 'aventures de Sindona' comme celle de Marcinkus (ce qui n'empêchera pas le IOR de récupérer au plus vite 5 millions de dollars dans les caisses à double fond du banquier, ignorant l'interdiction dont elles font dès lors l'objet).

Le juge Guidi Viola a écrit : 'L'appui au plan de sauvetage (proposé par Sindona) un véritable escroquerie à charge de la Banca d'Italia et de la communauté nationale, été fourni par de hautes personnalités politiques, en premier lieu par le premier ministre de l'époque, Giulio Andreotti.' Andreotti, comme nous le savons, est démocrate-chrétien. Le plan de Sindona portait-sur 156 millions de dollars.

Mario Sarcinelli et Paolo Baffi respectivement sous-directeur et gouverneur de la Banca d'Italia, s'étant opposés à la manœuvre furent poursuivis et arrêtés pour 'abus professionnels', après une campagne de diffamation menée par Licio Gelli Le juge qui instruit le cas est Antonio Alibrandi, père de Alessandro, un terroriste néo-fasciste arrêté par la police en 1981, et lui-même plusieurs fois cité lors de procès de terrorisme. Cela l'empêcha pas de devenir, en 1984, Conseiller en Cassation.

La Societa Generale immobiliare devenue Immobiliare-Sogene, fut rachetée en 1977 par Sindonia par Arcangelo Belli, l'un des survivants des spéculateurs immobiliers liés au Vatican. L'entreprise, à la dérive, ne pouvait être sauvée même après l'intervention de Giulio Andreotti, alors ministre du Bilan. Avec ses 81 millions de dollars de dette, elle fut consignée à ses créiteurs : la Banco di Roma la Banco di Santo Spirito la Nuovo Banco Ambrosiano la San Paolo etc. Tous organismes dépendants du Vatican. La boucle est

bouclée : la société a assuré, un siècle durant, d'énormes bénéfices au Saint-Siège importe les pertes qui devront être assumées par quelqu'un (l'Etat), pour autant que l'ensemble de la manoeuvre permette au Vatican de demeurer dans le circuit de la f

Retournons à Sindona : nous sommes en 1976. Le financier est condamné une prerois en Italie à trois ans de réclusion pour violation des règlements bancaires. Giulio Andreotti alors premier ministre, intervient plusieurs fois en la faveur du banquerouti victime, selon lui, d'un 'complot'. Mais sans résultat. Sindona des USA, cherche à re ses liens avec la franc-maçonnerie et la mafia - avec un certain succès, semble-t-il, peut en 1979 faire éliminer physiquement un liquidateur italien trop curieux de ses a par un tueur lié à la Cosa Nostra Coût de l'opération : 45.000 dollars.

Puis il met en scène une campagne diffamatoire et fait chanter Roberto Calvi. Pour utilise les services de Luigi Cavallo agitateur notoire de droite lié à la franc-maçonne l'appareil de renseignement italien (il sera arrêté en France en 1984), et aussi la mé de Licio Gelli Rendement de l'opération : 500.000 dollars. La famille Gambino (versé le trafic de la drogue) lui organise aussi un faux enlèvement rocambolesque qui le c sous le nom de Joseph Bonami de New York à Palerme en passant par Athènes et A Palerme, il est protégé - ou surveillé ? - par la famille Inzirello-Spatola (riche, outre revenus illicites, en solides appuis politiques), par certains éléments de la loge P2 et une autre association maçonnique tout aussi "couverte" que la première. N'ayant pa réunir les fonds que, vraisemblablement, il devait à la mafia, Sindona est contraint d surface aux USA où il est condamné en 1980 à 25 ans de prison pour la faillite de la Franklin.

## Le procès

Dans une tentative de se disculper, Sindona racontera aux enquêteurs américains u intéressante histoire : le but de son voyage en Sicile aurait été d'unifier les forces indépendantistes de l'île. Pour comprendre le concept, nous devons remonter à la Libération, et plus précisément au massacre de Portella della Ginestra (1er mai 194 Salvatore Giuliano, bandit mafiosi, fit ouvrir le feu sur les travailleurs manifestants. L'enquête ne découvrit jamais les mandants de l'expédition, mais détermina l'exister d'une alliance visant à faire de la Sicile, une fois détachée de l'Italie. une dépendanc Etats Unis - une alliance où se trouve la mafia (bien implantée aux Etats-Unis et en et en passe de développer ses trafics), les politiciens et franges des services secret: plus conservateurs, liés au clergé et à la noblesse, et les francs-maçons. Parmi ces derniers, la loge Alam du prince Giovanni Francesco Alliata di Montereale (par la suit impliqué dans au moins deux complots italiens). Le lien entre ces milieux étant assu Frank Gigliotti pasteur, franc-maçon et agent de l'Oss (ancêtre de la CIA) Lequel, da années Soixante, réalisera l'unification du Grand Orient d'Italie, aujourd'hui encore e contact avec la CIA, et, se servant de la loge de Alliata, fondera la loge P2 qu'il conf personnellement à Licio Gelli en 1971 (Gelli avait collaboré, entre autres, avec l'Oss dénominateur commun de ces personnages est l'anticommunisme viscéral.

Ce n'est donc pas par hasard que, durant sa permanence en Sicile, Sindona se targ l'aide de Joseph Miceli Crimi, médecin et franc-maçon émigré aux États Unis, charg des médiations avec le monde politique et Licio Gelli.

La réalité, en fait, est que peut-être Sindona se sera servi des relents d'indépendant encore présents parmi les conservateurs Siciliens pour vernir de 'dignité politique' la nouvelle escroquerie qu'il essayait de me pied.

Il aura fallu attendre 1983 pour que le procès contre la 'bande Sindona' s'ouvre en It

vérité, a dit un juge chargé de l'instruction, est que l'establishment politico-financier n'a aucun intérêt à ce que se tienne ce débat.' Après neuf mois d'audience, la Cour a rendu ses conclusions, prononçant vingt-deux condamnations pour un total de 122 ans de prison. Dont celles de Luigi Mennini (gentilhomme de Sa Sainteté et administrateur-délégué sept ans de détention) et de Massimo Spada (pour son rôle de représentant du Vatican dans bon nombre de sociétés de Sindona, cinq ans de détention). Tous deux ont tenté d'opposer à la sentence leur immunité diplomatique (Paul Marcinkus, Sergio Guerri, Giuseppe Caprio appellent par la défense dans le procès américain, mais n'ont pas eu de succès). Massimo Spada se présentait en septembre 1984, aux obsèques de Carlo Pesenti un autre financier catholique.

Un ultime détail : après la mort mystérieuse, lors d'une tentative d'évasion, de Joseph Pisciotta le tueur de Cosa Nostra engagé en 1979 par Sindona et qui peut-être en savait long sur les délits du banquier, celui-ci exprima le désir de rentrer en Italie. Craignait-il pour sa vie ou plutôt la disparition d'un témoin gênant le mettait-il à l'abri de nouvelles surprises ? Son vœu, en tout cas, a été exaucé en septembre 1984. En Italie, en plus du procès en cours pour banqueroute frauduleuse, il aura aussi à répondre d'extorsion, d'assassinat, et d'association criminelle : une longue série de combats légaux qu'il veut transformer en "grand cirque" dont on attend encore le spectacle.

Les 'aventures' de Michele Sindona illustrent bien la connivence existant entre les maîtres financiers catholiques, le pouvoir politique, et le Vatican. Souvent, s'introduit entre ces pôles, et avec une fonction de lien et de conseil, une centrale de pouvoir occulte ; la maçonnerie P2 (aujourd'hui démasquée mais, comme certains indices tendent à le montrer, loin d'être démantelée). Un de ses représentants les plus intéressants est sans doute Umberto Ortolani.

## Histoires de P2

Umberto Ortolani un avocat de 73 ans, arriva très tôt à Rome dans la suite d'un cardinal de Bologne, et devint en 1963 gentilhomme de Sa Sainteté. Nous avons déjà parlé de sa charge honorifique, qui permet encore maintenant à ses bénéficiaires d'entrer dans les grands de l'Eglise. Pour un ambitieux comme Ortolani; c'est un poste d'observation et d'action de choix.

Au début des années soixante, il s'est déjà hissé à une place honorable dans le monde des affaires romain, où il démontre une maîtrise de la presse et du contrôle de l'information. En 1963, il trafique derrière le rideau lors de l'élection de Paul VI. Ses 'alliés' sont Giulio Andreotti, le cardinal Lercaro son protecteur, et le cardinal Sueriens. Ces deux derniers étant inscrits sur la liste des 'papables' Leo Josef Suenens fait cardinal peu auparavant par l'intervention de la famille royale belge, renoncera en 1979 à l'archevêché de Malines-Bruxelles pour entrer dans la curie et résider à Rome.

Ortolani prêtera aussi son généreux concours à Michele Sindona lors de l'affaire de Generale Immobiliare et fréquentera Giovanni Leone, l'unique président de la République italienne obligé de démissionner pour avoir été mêlé à un scandale politico-financier de la Lockheed. Ses premiers contacts avec Licio Gelli fondateur de la P2, remontent à 1973 : cette année-là, une agence de presse proche de la franc-maçonnerie (et dont le directeur sera plus tard assassiné) avait rendu public un document selon lequel 'les problèmes de l'Argentine' ne pouvaient être réglés que par l' 'élimination' de Oberdan Sallustro et Aurelio Peccei dirigeants de la Fiat et des Ortolani père et fils (et de fait, Sallustro fut enlevé et exécuté dans des circonstances jamais éclaircies ; Peccei fut et, jusqu'à sa mort, ne s'occupa plus que du Club de Rome dont il avait été l'initiateur). Ortolani dont les affaires en Amérique du Sud commençaient à marcher à plein rendement prit peur. Au point de s'adresser à Gelli pour trouver de l'aide, et de s'inscrire à la P2 au grand risque, pour le croyant qu'il est, de l'excommunication attendant tous les Francs-maçons.

Il découvre chez Gelli la même passion de la presse qui l'habite. Il devient son voisin Montevideo et, sans dédaigner la collaboration de Roberto Calvi, renforce sa banque Bafisud étend ses affaires jusqu'au Brésil et en Suisse, tout en maintenant de solide en Italie. Partagé entre le pouvoir occulte et ses amitiés vaticanes, il devient le cœur le recruteur et l'éminence grise de la P2. Le 'trio GOC' (Gelli-Ortolani-Calvi) est désormais affirmé.

Les alliances politiques ne sont certes pas oubliées : les connaissances d'Ortolani, comme Giulio Andreotti, ont nom Joseph Strauss de leader catholique bavarois qui fut reçu par le pape VI, en tant que symbole de la nouvelle alliance de la droite avec l'Eglise contre la gauche. Stroessner, le général dictateur du Paraguay. Ortolani participe activement à la mise au point du projet de coup d'Etat du général Borghese, en Italie - une entreprise qui en fin de compte ne fut écartée que d'extrême justesse. Il s'occupe encore de terrorisme néo-fasciste et ne peut ici éviter de signaler la 'coïncidence' entre l'évasion de Licio Gelli de la prison de Lausanne, en août 1983, et l'attentat manqué au rapide Milan-Palermo, à quelques kilomètres de l'endroit où advint la tragédie de l'Italicus - ces deux derniers faits ayant été revendiqués, à neuf ans d'intervalle, par Ordine Nero une formation d'extrême-droite (qui servaient Gelli et Ortolani).

## Trafics

Ortolani est aussi le superviseur d'une colossale série de trafics sur les pétroles qui ont coûté aux finances de l'Etat italien, entre 1972 et 1978, plus d'un milliard de dollars de bénéfices et valut à 42 personnes d'être renvoyées en jugement. Ce sont des fonctionnaires des Finances (comme le général Giudice), des hommes d'affaires ex-collègues des premiers ministres, et des prêtres (Simeone Duca, ancien collaborateur de la Congrégation pour la Propaganda Fide et de monseigneur Paul Marcinkus, puissant prélat romain aux solides relations mondaines, et rendu célèbre pour avoir versé comme caution à sa liberté un milliard de Lires ; Francesco Quaglia, curé de Cesano (Novara), doté de moyens financiers qui ne justifient pas sa modeste condition de prêtre de campagne) passés aux affaires en assurant la bienveillance de politiciens en majorité démocrates-chrétiens (où l'on rencontre Sereno Freati secrétaire d'Aldo Moro et récipiendaire d'une 'mensualité' des trafiquants destinée à financer le parti de son patron - tandis que Giulio Andreotti, alors ministre de la Défense, signa la nomination du général Giudice).

Exception faite d'Andreotti et de Ugo Poletti de Vicaire Général de Rome, ardent partisan de Giudice en faveur duquel il multiplia les recommandations, et en étroite relation avec Quaglia ainsi que d'Ortolani tout ce beau monde fut finalement accusé et jeté en prison d'où, petit à petit, il sort pour "raison de santé".

L'épisode est significatif : il montre des escrocs (capables de transformer miraculeusement dans leurs comptes, l'essence en 'eau de lavage') cherchant (et trouvant, contre rétribution, la complicité des milieux politiques avec la bénédiction (elle aussi achetée) du milieu ecclésiastique. La soudure entre les diverses pièces du puzzle est réalisée par les financiers maçons de la P2, toujours sur la brèche.

En ce qui concerne l'implication de certains ecclésiastiques dans l'affaire, nous remarquerons que la persistance, mais aussi la dégénérescence - d'une hiérarchie religieuse encore et toujours de type féodal que les termes du 'nouveau' concordat confirment, offre de notables espaces de manoeuvre à qui, religieux ou non, sait s'adapter à ce système de la soumission. La culture de la 'subordination escomptée' légitime - a permis d'avoir produits tous les abus et génère, puisque ses effets s'entrecroisent, l'insolence des possédants, la manigance et l'escroquerie chez les dépendants, et l'oubli dans la médiocrité impuissante et soumise à l'écrasante logique du pouvoir. Et, dans cette perspective, n'est certes pas par hasard qu'au cœur des régions les plus déshéritées et traditionnelles

de l'Italie, la domination mafieuse rencontre souvent et parfois se juxtapose à la don des forces politiques démocrates chrétiennes, émanation directe de la hiérarchie rel Une clé de lecture qui restitue au 'Guépard', le roman de Tomasi di Lampedusa, tou valeur prémonitoire...

Mais revenons-en à Umberto Ortolani. Après plusieurs opérations très compliquées (comprenant même l'enlèvement de son fils Amedeo, pour lequel il paya une rançon réunion l'engageait "pour le futur" vis-à-vis de ses associés), il se retrouva en 1977 ; dans le conseil d'administration de la Rizzoli, la plus grosse maison d'édition italienn le contrôle finira par échoir au IOR et à quelques « sociétés-bidon » de Roberto Cal le mouvement, intervint aussi la banque Rothschild de Zurich. La Rizzoli est proprié l'hebdomadaire Europeo : on commence maintenant à comprendre pourquoi son dir fut contraint à se retirer lors de la publication de cette enquête sur le patrimoine imm du Saint-Siège...

Par la suite, Ortolani sera encore inquieté pour une histoire peu claire de financeme parti socialiste italien (15 millions de dollars) qui seraient sortis des caisses de la Ba mais dont personne n'a jamais pu retracer le parcours exact. Un mystère identique € le rôle d'Ortolani dans la disparition du pot-de-vin officiel de l'Italie à l'Arabie Saoudit

De plus en plus critiqué, l'avocat était obligé de renoncer à son appartenance à l'ord Malte et de restituer le passeport diplomatique qui lui avait été confié (l'ordre de Mal souveraineté sans territoire, partage avec le Vatican le privilège d'entretenir une dipl Ortolani devait faire l'objet d'un mandat d'arrêt international en 1981. Mais, réfugié a où ses protections lui avaient offert une nouvelle virginité, son arrestation à San Pac 1983 (un mois après l'évasion de Gelli) était à considérer comme nulle et non avenu même année, ils disparaissait discrètement de la liste des gentils hommes de la Sai propos de laquelle il n'existe néanmoins aucun règlement relatif à la radiation de la j italienne : bien que toujours poursuivi par son mandat de capture, il 'conseillait' par v presse à ses juges de lui attribuer l'honneur des arrêts au domicile, et faisait mettre séquestre rien moins que quatre livres parlant de ses relations avec la P2 et le Vatic retenus par lui diffamatoires. Ortolani, au casier judiciaire toujours vierge, est décrit i sentence de séquestre comme un homme 'entouré de la plus haute estime générale conduite exemplaire et sans tache'. Une certaine odeur de revanche de la P2...

## Carlo Pesenti

Derrière une bonne partie des entreprises financières du "trio GOC" plane l'ombre d mais persistante, d'un autre grand argentier catholique : Carlo Pesenti Carlo Penseti est mort en septembre 1984, à 77 ans. Malade du coeur, une maladie diplomatique qui l'aidait souvent à ne pas se présenter devant la justice, il démontra la fin une grande vigueur dans la gestion de son empire fait d'industries, de banques sociétés d'assurances, de journaux, et de trafics variés.

Penseti catholique très pratiquant, émergeait dans l'immédiat après-guerre à Bergar Avec la caution de la curie épiscopale, il reprenait la direction de l'Italcementi, une ir détenant alors la moitié du marché italien des matériaux de construction, héritée d'u par trop fasciste de neveu partageait les mêmes idéaux, mais de manière moins offe L'oncle Antonio, sénateur du royaume, président de la Banco di Roma, ami intime d Mussolini, avait construit une fortune sur les exportations coloniales en Abyssinie et fabriques en Ethiopie. Carlo, plus tard, réussira avec l'aide d'appuis politiques bien p donner de lui-même et de la famille l'image d'anti-fascistes persécutés lui permettann participer de plein droit au boom économique des années Cinquante et à la spécula immobilière orchestrée par le Vatican. Faisant valoir ses réussites, il recevait l'aval c politiciens émergents (dont celui de Giulio Andreotti) et multipliait son rayon d'actio sauvait du scandale, en les redressant, deux banques catholiques (en remerciemen

Vatican l'aidera à conquérir son premier institut de crédit) ; il fondait l'Italmobiliare, une société versée dans la spéculation immobilière ; à la fin des années Soixante-dix, il comptait sur l'intervention d'Emilio Colombo, démocrate-chrétien et ministre du Trésor pour empêcher Sindona de mettre la main sur l'Italcementi. Et il renforçait aussi ses liens avec les milieux ecclésiastiques et rencontrait monseigneur Marcinkus.

Son système, pour multiplier l'argent, était à l'épreuve du feu profitant du mouvement de reconstruction, il avait fait inscrire le ciment dans la liste des produits à prix contrôlé dressée par le ministère de l'Industrie, aux mains des démocrates-chrétiens). Le mécanisme est simple : le prix du ciment était établi sur base du coût de production dans les cimenteries peu rentables (et maintenues artificiellement en activité), ce qui permettait de gonfler les gains des autres entreprises, rentables celles-là. En plus, Pesenti recourait massivement à des emprunts à bas intérêt, spéculant sur l'érosion monétaire.

A la différence de Sindona, le financier d'assaut, Pensenti assurera vite au Vatican une collaboration économique plus lente et camouflée, mais aussi plus solide et durable. Définitivement entré dans les secrets des princes de l'Eglise (Jean XXIII l'appelait respectueusement 'Monsieur Karoli') il suivra de loin les périlleuses évolutions de Rinaldo Ossola. Giulio Andreotti a été appelé par le Parlement italien à répondre, à la fin de l'année 1984, de ses responsabilités en tant que ministre vis à vis de la loge maçonnique P2 de Sindona, et du trafic des pétroles. Chaque fois, il a su trouver les justes arguments et les justes alliances pour être blanchi de tout soupçon. Et déplacer le débat du thème de culpabilité à celui de la bonne foi du politicien harassé par la t^pache.

Giulio Andreotti est l'homme du compromis, du statu quo entre les parties. Son pouvoir est de la capacité de savoir combiner l'équilibre des forces pour déterminer un effet favorable à la Démocratie chrétienne, sans jamais oublier les intérêts du Vatican. Cette politique avant tout, à ne produire aucun résultat, mais plutôt à renforcer la capacité d'agréger ses représentants.

Andreotti est dépourvu de projet au-delà de la reconduction du pouvoir cristallisé autour de sa personne. Il intronise tout sujet politique qui (comme Sindona) a acquis un pouvoir objectif disponible à s'associer à la sienne. Au point de prétendre 'Le pouvoir est celui qui ne l'a pas.' Et il a cyniquement raison en Italie, qui a le pouvoir ne l'exerce donc, selon l'inverse de la loi de la démocratie, ne s'use pas. Au contraire, l'opposition est sempiternellement obligée à prendre position, donc à brûler ses ressources. Andreotti est défini comme un pur produit de la politique, version Saint-Siège : son but est de maintenir ce qui existe et esquiver toute possibilité de changement.

Il est d'ailleurs et depuis toujours en étroite relation avec la hiérarchie religieuse qu'il n'hésite jamais à défendre : lors d'une conférence de presse où il était question des opérations financières secrètes de la 'maison de Saint-Pierre', il se demandait : 'Comment faire autrement, tout en conservant la même productivité ? Alors que la très grande majorité des fidèles est désormais dans le Tiers-Monde, et que le Saint-Siège se trouve dans une position, non plus d'être financé par eux, mais de les financer ? 'Andreotti peut avoir raison. Pourtant, si le problème existe, il n'est pas de savoir si le Vatican agit ou non comme d'habitude, n'importe quelle entreprise en quête de profits mais bien que, malgré les nombreuses révélations et mises en accusation, il continue obstinément de prétendre ne pas le faire. L'explication de cette attitude est que la plupart des accusations ne bénéficient pas d'une publicité hors des frontières de l'Italie et ainsi la réputation du Saint-Siège et du pape demeure intouchée dans, justement, les pays les moins informés, c'est à dire ceux du Tiers-Monde. Dans ces contrées, est avant tout projetée d'image d'Epinal d'un pape polyglotte doté d'une résistance physique à la limite de l'humain, et grand dispensateur de discours d'apaisement. Tout l'appareil administratif et économique qui produit, diffuse et entretient ce cliché est soigneusement gommé comme le sont les appuis politiques, tel celui d'Arnaldo Forlani dont le Saint-Siège ne pourrait à plus d'un titre se passer. Et Andreotti d'insister, à p

des méfaits de Calvi, Sindona et Ortolani 'Les cardinaux, disait-il, ne sont pas extra ils ne peuvent prévoir si tel ou tel financier se révélera être un escroc.' Chiffres en m malhonnêteté des autres est un risque qu'ils sont en effet en mesure de se permettr

Giulio Andreotti est encore, dit-on, un fervent souteneur des réunions de la droite européenne tenues par Antoine Pinay.

## **Avions renifleurs**

Antoine Pinay, ancien président du conseil des ministres de la quatrième République française, entraîne aussi dans ces réunions le comte Alain de Villegas et maître Jea titulaire de la Légion d'Honneur et fait commandeur de l'ordre de Saint George par F Jean Violet est en relation politique et financière avec l'Union Paneuropéenne, orga d'extrême droite fondé par Otto de Habsbourg, dont une des antennes est, en Belgic l'Académie Européenne des Sciences Politiques (AESP) où sévit, à nouveau, Alain Villegas.

Soutenu par maître Violet, Villegas fait accepter par Alfredo Sanchez Bella, un pur d franquisme, alors ministre en Espagne et membre de l'Opus Dei, deux projets de re d'eau potable qui, après expérimentation en 1970, se résumeront en un fiasco. Carl Pensenti ami de Sanchez Bella, et Philippe de Weck, président de l'Union des Banq Suisses, participent aux frais.

Le terrain est prêt pour une escroquerie de plus grande envergure cette fois-ci aux c de l'Etat français, et connue sous le nom d' 'affaire des avions renifleurs' : près de 10 millions de FF pompés, entre 1975 et 1979, par Villegas et Aldo Bonassoli autre 'inv italien. Leur contrat reçoit le parrainage de Sanchez Bella, décidément peu découra Philippe de Weck, de Carlo

Pesenti de 'personnes ecclésiastiques' comme le dit le rapport de la Cour des comp française, et aussi de Daniel Boyer (qui contrôle la Prelate Corporation, détentrice d droits exclusifs de reproduction de la bibliothèque apostolique du Vatican - Boyer es part propriétaire du mensuel belge l'Evènement) et de Crosby Kelly, ex-technicien e armements, déjà en poste à Cuba, organisateur des cérémonies du bicentenaire de en Belgique et sans doute 'propagandiste' de la CIA Entre Jean Violet et Philippe de agit comme intermédiaire le père Dubois, un dominicain mort en 1979 qui avait inter auprès de Paul VI pour faire attribuer la croix de l'ordre de Saint George à Violet. Et Philippe de Weck, dont la banque UBS a pour conseiller un certain Sanchez Bella, a auparavant été en affaires avec Sindona et Pesenti et est membre d'une commissio d'experts désignée par le pape pour réformer le règlement du IOR. Enfin, pour les tra de fonds, intervient l'Ultrafin une société financière du groupe Calvi, et la Banco Occ de Madrid, proche du IOR et de l'Opus Dei.

Non pas que nous voudrions dire que le Vatican se trouve intéressé dans toutes les opérations financières à odeur d'escroquerie, mais il faut reconnaître que les monde ecclésiastique politique et financier qui relèvent d'une même classe dirigeante en conjuguant heureusement leurs privilèges parviennent à réaliser des profits contribu définitive, à la reproduction de cette même classe. Ou, comme le disait Sanchez Be monde se fait grâce à ces trois ou quatre mille individus qui forment l'élite intellectue internationale, mais qui ne parlent pas toujours de politique. De Politique avec la ma oui, mais pas de politique partisane.' Et il ajoutait, à propos des avions renifleurs : 'L'essentiel était que (cette invention) ne tombe pas aux mains des Soviétiques.' Où du gain rejoint l'idéologie pathologique.

## Finances 'blanches'

Entretiens l'idée de la 'super-banque catholique' a continué à animer les esprits en Italie. La tendance qui prévaut aujourd'hui est à la concentration des instituts financiers et à la hausse en bourse sur promesse d'élargissement et de restructuration : autant de mouvements coordonnés par des hommes de confiance du Vatican comme Carlo Azeglio Ciampi ou le cardinal Siri, l'archevêque de Gênes qui a su se rendre tellement indispensable. À 79 ans, il n'a pas encore à ce jour été mis à la retraite (il est d'autre part l'un des protagonistes avec le cardinal Ratzinger du retour du latin dans la messe). Prêtant son concours à différents groupes de pression (en particulier, la bourgeoisie des entrepreneurs) il a développé un pouvoir de fait et une clientèle solide. A tel point que sa cure est devenue une sorte d'office de placement auquel n'échappe aucune nomination et aucune attribution de subvention officielle, et est bien fréquentée par cette élite financière unie par de profonds liens qui, au-delà du goût pour l'argent, se sent investie d'une mission (produire de la richesse pour la plus grande gloire du Saint-Siège) et pratique la loi du silence.

Mais reste que les dettes contractées directement ou indirectement par le IOR demeurent en bonne partie impayées. Calvi s'était engagé à assumer la faillite de Sindona, mais est mort. Et monseigneur Marcinkus, que fait-il ?

Paul Marcinkus après de longues tergiversations, acceptait 'en reconnaissance de sa responsabilité morale' (la sienne et celle du IOR de s'associer pour un montant de 250 millions de dollars à la réparation offerte par le Banco Ambrosiano, la banque de Calvi, à ses principaux créanciers. Etrange comportement du IOR qui s'est toujours déclaré étranger aux accusations de complicité qui lui étaient lancées mais comportement prévoyant, si l'on considère qu'il permet d'éviter un procès international où De Strobel, Marcinkus et Messori auraient bien plus difficile qu'en Italie de se prévaloir de l'immunité diplomatique ; ils s'agissait aussi de présenter le bon profil à la veille de la signature du 'nouveau' concordat et de restaurer la crédibilité du IOR en tant que banque d'envergure mondiale.

Afin de réunir les fonds nécessaires à la réalisation de ses engagements définis comme 'une contribution volontaire' le IOR s'apprête à liquider certaines de ses participations en France et aux Etats-Unis, en plus de vendre à la Sumitomo Bank japonaise la Banc di Santo Spirito et de se débarrasser d'une société immobilière romaine. Le tout, y compris le paiement direct déjà invoqué, se montant à quelque 400 millions de dollars, soit les deux tiers de ce que réclamaient les 120 créanciers étrangers des Italiens restant sur leur liste. Quant aux frais de justice (15 millions de dollars), personne ne sait encore qui les supportera. Marcinkus n'en a pas pour autant perdu la raison. L'accord final prévoit un recouvrement d'un tiers des crédits contractés en Amérique du Sud par deux banques étroitement liées au Vatican.

L'accord, étant donné qu'il est régi par la loi italienne, pourrait aussi sonner le glas des privilèges du Vatican en matière financière, l'empêchant de jouer sur le conflit de compétence entre droit italien et droit canon. Techniquement, la création d'une filiale italienne du IOR résoudrait le problème en soumettant le IOR à la loi italienne. Reste à savoir quand cette filiale sera effectivement créée. Tandis que les poursuites intentées par Pellegrino De Strobel, Luigi Mennini et Paul Marcinkus restent elles aussi au conditionnel. Tout au plus le 'nouveau' concordat signale-t-il que 'le Saint-Siège confirme sa disposition d'examiner avec le gouvernement italien les questions regardant les activités en Italie de l'Institut pour les Oeuvres de Religion', sans échéance.

La société romaine dont s'est débarrassé le Vatican se nomme Vianini et est la quatrième entreprise italienne en matière de grands chantiers de constructions. Dans son conseil d'administration, siègent De Strobel et Mennini. Elle a été acquise par Franco Caltagirone, membre d'une famille active depuis plus d'un demi-siècle dans le bâtiment, fort liée à

Andreotti, et rendue célèbre en 1981 par une banqueroute frauduleuse qui poussa ses cousins de Franco à l'exil. Leur mandat d'arrêt devait être révoqué en janvier 1984, une semaine avant la signature du contrat Vianini, lequel représente pour les Caltag après tant de tribulations, un retour en grand style sur la place des affaires romaines. Poursuivis pour fraude fiscale et exportation illégale de capitaux (réalisée à travers la Finabank de Sindona, pour un montant évalué en 1974 à 3 millions de dollars), les cousins avaient déjà bénéficié d'une prescription et, qui plus est, de l'inscription au passif de leur société en faillite de l'amende de 8 milliards de Lires avec frais de justice à charge de l'Etat. Le juge chargé de l'affaire était Antonio Alibradi, déjà rencontré lors des tribulations de Michele Sindona.

Le Vatican, entre tous ses autres trafics, s'intéresse encore en Italie aux 'patronages' : organismes d'assistance technico-légale et médicale en faveur des travailleurs, liés aux syndicats, aux partis politiques, et à l'Eglise. Ils traitent en moyenne 15.000 dossiers pour lesquels ils reçoivent une subvention officielle de 150 milliards de Lires. Un projet de loi déposé par un parlementaire démocrate-chrétien élu avec l'appui de la Communion Libération voudrait en faire des coopératives privées, donc payantes : ce qui, au prix des démarches légales, leur rapporterait 750 milliards de Lires en plus de la subvention actuelle. En fait, les organisations catholiques s'emploient de manière insistante à multiplier le nombre de 'patronages' à leur dépendance.

En conclusion ? Les finances du Vatican sont telles : elles font l'objet d'un bilan officiel toujours mélancolique et ne représentant qu'une minime partie des affaires brassées. Tandis que les autres opérations, souvent difficiles à individualiser, influencent de manière insidieuse l'entièreté des activités économiques et politiques italiennes.

Et il y a cette légende : en l'an 258, le diacre Laurent fut brûlé vif par l'autorité impériale pour avoir refusé de livrer les richesses accumulées par ce qui était alors la communauté chrétienne de Rome et ne deviendrait qu'un demi-siècle plus tard l'Eglise. Le diacre s'était montré prudent : il avait fait distribuer les biens aux pauvres de la ville et, du haut de son bûcher, les indiqua comme le vrai et unique trésor de la communauté. La légende n'explique pas comment l'Eglise parvint, ensuite, à reconstituer son trésor. De cette légende, continue et opiniâtre, nous venons d'avoir quelque aperçu.

**Frédéric Hacourt, M**



## Appendice 1 Criminalité internationale

### La Banque du Vatican au hit-parade des dix destinations les plus utilisées pour le blanchiment d'argent.

Selon une source internationale, le Vatican est le principal destinataire de plusieurs milliards de dollars US d'argent sale italien et se place à la huitième place des destinations les plus utilisées à travers le monde pour le blanchiment d'argent, devant des paradis comme les Bahamas, la Suisse ou le Liechtenstein.

Une enquête récente du "London Telegraph" et du "Inside Fraud Bulletin", cite la Banque du Vatican [1] comme étant un des principaux États "cut out" au même titre que des paradis fiscaux tels que Nauru, Macao et l'île Maurice. Un État "cut out" est un État dans lequel la législation sur le secret bancaire rend impossible la traçabilité de l'origine des fonds qui sont déposés.

La Banque du Vatican tente désespérément de s'opposer à une plainte en justice déposée par des survivants serbes et juifs de la Shoah devant la cour fédérale de San Francisco (Affaire "Alperin contre la Banque du Vatican") et visant à l'obliger à rendre compte des biens spoliés lors de la Deuxième Guerre Mondiale [2]. S'opposant à ces accusations, l'abbé de la Banque du Vatican, Franzo Grande Stevens a déclaré sous serment devant la cour que la "raison d'être fondamentale [de la Banque du Vatican] est de promouvoir des œuvres de charité et de piété" et que ses clients dépositaires sont "essentiellement des employés de l'État du Vatican, des membres du Saint Siège, des congrégations religieuses ainsi que des personnes déposant des sommes destinées pour une part au moins à des œuvres de charité et de piété." Stevens a également déclaré à la cour que la Banque du Vatican est sous le contrôle du Pape et que les registres de la banque ne sont pas conservés au-delà d'une période de dix ans.

Il semblerait que la Banque du Vatican utilise l'image positive du Pape Jean Paul II pour masquer une opération de blanchiment d'argent de grande envergure. La Banque du Vatican a déjà été accusée par le passé d'héberger des fonds spoliés par les Nazis et est actuellement soupçonnée d'entretenir des liens avec le milieu du crime organisé. La conséquence le moment où elle devra rendre des comptes semble ne plus être à craindre. Les preuves s'empilent et tendent à démontrer que les activités de la Banque du Vatican s'apparentaient plus à des actes de piraterie que des œuvres de charité [3].

*Me Jonathan Levy et Me Thomas Dewey Easton,  
avocats à la cour fédérale de San Francisco*

[1] À la différence des autres paradis fiscaux, le blanchiment d'argent n'est pas opéré par l'État de la Cité du Vatican par des banques privées, mais par la Banque centrale (Istituto di emissione di moneta per le opere di religione). Celle-ci est reconnue par la Banque des règlements internationaux (Bank for International Settlements). À partir du 1er janvier 2002, elle est autorisée à émettre des euros vaticans, alors même que l'État de la Cité du Vatican n'est pas membre de l'Union européenne (Ndlr).

[2] Cf. <http://www.vaticanbankclaims.com>

[3] Dans les années quatre-vingt, le Saint-Siège, qui avait été gravement mis en cause par le scandale du Banco Ambrosiano, prétendit avoir été victime d'un aigrefin, Michele Sindona, que le pape Paul VI avait imprudemment nommé conseiller financier du Vatican. L'enquête du juge Ferdinando Imposimato a démontré par la suite que Michele Sindona avait été choisi en connaissance de cause par le Saint-Siège parce qu'il était, depuis longtemps, le banquier de Cosa Nostra. Pour financer la lutte contre la théologie de la libération en Amérique latine, Paul VI avait accepté de faire alliance avec la mafia. Après le règlement des dettes de l'Ambrosiano, le Saint-Siège s'est efforcé de faire accroire qu'il avait définitivement assaini sa situation. L'étude publiée par l'Inside Fraud Bulletin montre qu'il n'en est rien (Ndlr).



## Appendice 2

### A41 - Texte intégral de l'Accord conclu entre le Vatican et l'Autorité Palestinienne.

Article de *Parole de Vie* - Reproduction autorisée, pourvu qu'elle soit intégrale, et qu'une source soit indiquée.

Nous avons pu nous procurer le texte intégral de l'accord conclu entre le Pape Jean Paul II et Yasser Arafat. Voici sa traduction en français, assortie de commentaires personnels. Nous avons également traduit le récit d'un rabbin israélien invité récemment au Vatican pour une conférence inter-religieuse.

Le rapprochement de ces deux documents est très intéressant, dans la perspective d'une fausse paix qui doit être conclue entre Israël et l'Antichrist, d'après la Bible, et qui marque le début de la Grande Tribulation.

---

### Traduction du texte intégral de l'accord entre le Vatican et l'OLP :

Mardi 15 février 2000

Préambule :

Le Saint-Siège, Autorité Souveraine de l'Eglise Catholique, et l'Organisation de Libération de la Palestine (ci-après dénommée OLP), agissant en tant que représentant du Peuple Palestinien, travaillant au profit et en tant que représentant de l'Autorité Palestinienne. Profondément conscients de la signification particulière de la Terre Sainte, qui constitue entre autres, un espace privilégié pour le dialogue inter-religieux entre les adeptes des religions monothéistes. Ayant considéré l'histoire et le développement des relations entre le Saint-Siège et le Peuple Palestinien, en particulier les relations de travail et l'établissement subséquent, le 26 octobre 1994, de relations officielles entre le Saint-Siège et l'OLP. Rappelant et confirmant la création de la Commission de Travail Bilatérale Permanente ayant pour tâche l'identification, l'étude et le suivi des problèmes d'intérêt commun des deux parties. Réaffirmant le besoin de conclure une paix juste et complète au Moyen-Orient, afin que toutes les nations de cette région puissent vivre en bon voisinage et travailler en commun au développement et à la prospérité de toute la région et de tous ses habitants. Appelant à une solution pacifique du conflit Israélo-Palestinien, qui tiendra compte des aspirations et droits nationaux légitimes et inaliénables du Peuple Palestinien par la négociation et la conclusion d'un accord capable d'assurer la paix et la sûreté des peuples de la région, sur la base de la justice et de l'équité, ainsi que du droit international, en particulier des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies concernant ce problème. Déclarant qu'une solution équitable du problème de Jérusalem fondée sur les résolutions internationales, est fondamentale pour une paix juste et durable au Moyen-Orient, et que toutes les décisions et actions unilatérales modifiant le caractère et le statut spécifiques de Jérusalem sont moralement et légalement inacceptables. Appelant par conséquent à adopter un statut spécial pour Jérusalem, statut faisant intervenir des garanties internationales, et qui devrait sauvegarder ce qui suit :

- La liberté de religion et de conscience pour tous.

- L'égalité devant la loi des trois religions monothéistes, de leurs institutions et de leurs fidèles, à l'intérieur de la Cité.
- L'identité propre et le caractère sacré de la Cité et de son héritage religieux et culturel significatif.
- Les Lieux Saints, leur liberté d'accès et la liberté de culte à l'intérieur de ces Lieux Saints.
- Le régime du statu quo dans les Lieux Saints, là où il s'applique.

Reconnaissant que les Palestiniens, quelle que soit leur affiliation religieuse, sont des membres à part entière de la société palestinienne.

Concluant que les travaux de la Commission de Travail Bilatérale Permanente mentionnés supra sont suffisamment avancés pour permettre la signature d'un premier accord fondamental, qui doit offrir un fondement solide et durable au développement continu de leurs relations présentes et futures, et pour la poursuite des travaux actuels de la Commission.

Se sont accordés sur les Articles suivants :

### **Article 1** **Paragraphe 1 :**

L'OLP affirme son engagement permanent à soutenir et à observer le droit humain à la liberté de religion et de conscience, tel qu'il est défini dans la Déclaration des Droits de l'Homme et dans d'autres textes internationaux relatifs à son application.

### **Paragraphe 2 :**

Le Saint-Siège affirme l'engagement de l'Eglise Catholique à soutenir ce droit et réaffirme une fois encore le respect accordé par l'Eglise Catholique aux fidèles de toutes les religions.

### **Article 2** **Paragraphe 1 :**

Les Parties s'engagent à coopérer de manière appropriée pour promouvoir le respect des droits de l'homme, individuels et collectifs, pour combattre toutes les formes de discrimination et de menaces contre la vie et la dignité de l'homme, et pour promouvoir la compréhension et l'harmonie entre les nations et les communautés.

### **Paragraphe 2 :**

Les Parties continueront à encourager le dialogue inter-religieux, pour la promotion d'une meilleure compréhension entre les peuples de différentes religions.

### **Article 3**

L'OLP assurera et protégera dans la Loi Palestinienne l'égalité des droits de l'homme pour tous les citoyens, en garantissant de manière spécifique, et sans préjudice d'autres droits, la suppression de toute discrimination, individuelle ou collective, fondée sur l'appartenance à une religion, à une croyance ou à une pratique religieuse.

### **Article 4**

Le régime du statu quo sera maintenu et observé pour tous les Lieux Saints Chrétiens où il s'applique.

### **Article 5**

L'OLP reconnaît à l'Eglise Catholique la liberté d'exercer ses droits, de remplir ses fonctions et de respecter ses traditions, par les moyens qu'elle juge nécessaires, en particulier dans les domaines spirituel, religieux, moral, charitable, éducationnel et culturel.

### **Article 6**

L'OLP reconnaît les droits de l'Eglise Catholique en matière économique, légale et fiscale. Ces droits seront exercés en harmonie avec les droits des autorités Palestiniennes dans ces domaines.

### **Article 7**

La Loi Palestinienne reconnaîtra de plein droit la personnalité légale de l'Eglise Catholique ainsi que celle de ses représentants canoniques légaux.

### **Article 8**

Les dispositions de cet Accord ne doivent porter préjudice à aucun autre Accord actuellement en vigueur entre chacune des Parties et tout autre partie.

### **Article 9**

La Commission de Travail Bilatérale Permanente, en accord avec les instructions données par les Autorités respectives des deux parties, pourra proposer d'autres moyens de développer l'étude des points du présent accord.

### **Article 10**

Si une controverse se présentait concernant l'interprétation ou l'application des dispositions du présent Accord, les parties la régleront par le moyen d'une consultation mutuelle.

### **Article 11**

Fait en deux exemplaires originaux, en langue arabe et en langue anglaise, les deux étant déclarés également authentiques. En cas de divergence, seul le texte anglais vaudra.

### **Article 12**

Le présent Accord entrera en application dès le moment où il sera signé par les deux Parties.

Signé au Vatican, le 15 février 2000

